



Agir pour le Lien social
et la Citoyenneté

DIAGNOSTIC MARALPIN

DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEUR(E)S AUX FINS DE PROSTITUTION

NOVEMBRE 2023

L'association maralpine **Agir pour le Lien Social et la Citoyenneté (ALC)** pilote depuis plus de 20 ans le dispositif national de protection des victimes de traite des êtres humains (TEH) **Ac.Sé**. Son service spécialisé **Les Lucioles** réalise des **maraudes**, en ville et virtuelles, et propose un accueil de jour et un **accompagnement** aux personnes en situation de prostitution et/ou victimes de Traite des Êtres Humains (TEH). Elle est la seule structure agréée dans les Alpes-Maritimes chargée de l'**accompagnement des Parcours de Sortie de Prostitution (PSP)**. Depuis sa création, l'association protège les enfants et les adolescents **avec des dispositifs spécifiques relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (AEMO, AED, etc.)**. **Près de 6000 mineurs** sont protégés chaque année.

Avec le soutien financier
de l'AGRASC



EQUIPE OPÉRATIONNELLE

Madame Christelle BOUALI

Directrice de Pôle

"Prévention Hébergement Insertion"

Madame Céline CANAPLE

Directrice adjointe de Pôle

"Prévention Hébergement Insertion"

Monsieur Christophe PERUGINI

Chef de service

Madame Prisca MARONI

Educatrice Spécialisée

Madame Emilie DUROT

Assistante Sociale

Madame Louisa BRANCHET

Assistante Sociale

SUPPORT & ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE

Madame Camille Constans

Responsable du développement

Monsieur Guillaume Coron

Expert indépendant

Practices International Consultancy



TABLE DES MATIERES

1 / POURQUOI UN DIAGNOSTIC DANS LES ALPES-MARITIMES ?.....	4
2 / MÉTHODOLOGIE	6
2.1 / Approche quantitative et qualitative	6
2.2 / Recommandations	7
3 / MINEUR.E.S IDENTIFIÉ.E.S OU PRESUMÉ.E.S EN SITUATION DE PROSTITUTION DANS LES ALPES-MARITIMES	8
3.1 / Les chiffres	8
3.2 / Socio-démographie des mineur.e.s	9
3.3 / Activités prostitutionnelles des mineur.e.s	11
4 / BESOINS DES PROFESSIONNEL.LE.S	15
4.1 / Données sur les besoins des professionnel.le.s	15
4.2 / Recommandations	16
5 / TOURISME ET PROSTITUTION.	18
5.1 / Poids du secteur économique	18
5.2 / Exploitation Sexuelle des Enfants dans le cadre du Voyage et du Tourisme (ESEVT).....	18
5.3 / Recommandations	20
6 / PRÉVENTION DE LA PROSTITUTION DES MINEUR.E.S.	22
6.1 / Enseignements des ateliers d'expert.e.s	22
6.2 / Recommandations	39
7 / CONCLUSION ET RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	41

1 / POURQUOI UN DIAGNOSTIC DANS LES ALPES-MARITIMES ?

La prostitution des mineur.e.s est aujourd'hui en France un sujet de forte préoccupation sociale faisant l'objet de politiques publiques ciblées¹. Toutes ont pour finalité l'extinction de la prostitution² qui est considérée comme une atteinte aux droits humains et à la dignité : le corps ne peut être assimilé à un objet marchand, au-delà de la volonté des individus. Les personnes en situation de prostitution ne sont donc pas pénalement sanctionnées contrairement à leurs exploitants (proxénètes) et leurs exploités (clients). Elles sont considérées comme des victimes d'exploitation devant faire l'objet d'actions de prévention, d'accompagnement et de protection. Dès lors, les mineur.e.s en situation de prostitution sont considéré.e.s comme des enfants en danger devant obligatoirement faire l'objet d'une mesure de protection des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le département des Alpes-Maritimes n'est évidemment pas épargné par le phénomène.

Dans ce contexte, en 2022, l'association maralpine Agir pour le Lien social et la Citoyenneté (ALC) a obtenu un financement de l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués³ (AGRASC) pour le déploiement du projet INSIDE dans le but de pouvoir :

- ➔ Améliorer le repérage, la prise de contact et l'accompagnement des personnes victimes de traite aux fins d'exploitation sexuelle et/ou en situation de prostitution, par le biais d'internet, avec une attention particulière aux victimes les plus jeunes, et en particulier mineures.



La mise en œuvre du projet a été confiée au service spécialisé d'ALC "Les Lucioles". Il réalise des **maraudes**, en ville et virtuelles, et propose un accueil de jour et un **accompagnement** aux personnes en situation de prostitution et/ou victimes de Traite des Êtres Humains (TEH). ALC est la seule structure agréée dans les Alpes-Maritimes chargée de l'**accompagnement des Parcours de Sortie de Prostitution** (PSP). L'association pilote depuis plus de 20 ans le dispositif national de protection des victimes de traite des êtres humains (TEH) **Ac.Sé**. Depuis sa création, l'association protège les enfants et les adolescents **avec des dispositifs spécifiques relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance** (AEMO, AED, etc.). **Près de 6000 mineurs** sont protégés chaque année. Lors de la première phase du projet, le phénomène d'exploitation sexuelle des mineur.e.s aux fins de prostitution dans les Alpes-Maritimes a été largement confirmé sans qu'il ne soit pourtant possible de se baser sur des données précises et objectivées⁴. Il a même été qualifié de phénomène en forte augmentation lors des rencontres professionnelles de sensibilisation au phénomène, organisées par les membres de l'équipe d'INISDE avec les services d'ALC.

Le diagnostic maralpin de l'exploitation sexuelle des mineur(e)s aux fins de prostitution est donc la résultante d'une adaptation du projet INSIDE dans l'objectif de pouvoir :

- ➔ Réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif du phénomène prostitutionnel des mineur.e.s dans les Alpes-Maritimes nécessaire à l'identification des besoins de renforcement des capacités des mineur.e.s et des acteurs professionnels.

C'est sur la base du diagnostic qu'ALC pourra développer :

- 1 / Des actions ciblées de sensibilisation et de formation des mineur(e)s
- 2 / Des actions ciblées de sensibilisation et de formation des acteurs de l'enfance et d'autres secteurs, comme le tourisme
- 3 / La création d'outils de sensibilisation et de prévention destinés aux acteurs de l'enfance et du tourisme comme aux mineur(e)s eux/elles-mêmes

Le diagnostic s'inscrit, par ailleurs, pleinement et de manière transversale dans les 4 grandes orientations du Schéma départemental de l'enfance 2022-2026 des Alpes-Maritimes :

REPÉRER ET PRÉVENIR PRÉCOCÉMENT LES RISQUES

- Repérer les situations de danger ou en risque de l'être
- Renforcer la prévention pour anticiper la protection
- Accompagner le parcours de santé globale des enfants et des jeunes

PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET LA COHÉRENCE DU PARCOURS DES ENFANTS

- Inscrire l'accueil d'urgence dans un parcours global dans la protection de l'enfant (dimension, perspectives)
- Éviter les ruptures et fédérer les accompagnements dans un dispositif diversifié
- Développer une offre adaptée et innovante à destination des enfants en situation de handicap ou de troubles du comportement

FAIRE ÉVOLUER LA CULTURE DE L'AIDE SOCIALE DE L'ENFANCE

- Moderniser et adapter les pratiques professionnelles
- Développer l'accompagnement formatif des professionnels et des cadres
- Promouvoir l'outil numérique dans la relation éducative

RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANCE

- Évaluer et développer la démarche qualité
- Moderniser les outils de pilotage
- Institutionnaliser la coordination avec l'ensemble des partenaires intervenant dans la prévention et la protection de l'enfance
- Orchestrer la contribution et la complémentarité des acteurs

¹ - Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants ; Plan national contre la prostitution des mineurs ; Plan d'action national contre la Traite des Êtres Humains

² - Paradigme néo-abolitionniste / voir l'ouvrage de Noëlle Jouenne-Peyrant (2021) pour davantage de précisions

³ - Prévue par la loi n°2010-768 du 09/07/2010, l'agence a notamment pour mission d'exécuter les saisies et confiscations liées aux profits de la délinquance et du crime organisé. L'article 706-161 du code de procédure pénale prévoit qu'elle contribue au financement de la lutte contre la délinquance et la criminalité ainsi qu'à la prévention de la prostitution et à l'accompagnement social et professionnel des personnes prostituées.

⁴ - Avant le démarrage du diagnostic, l'équipe du projet INSIDE a passé en revue de nombreux sites internet de petites annonces identifiées comme des propositions de relations sexuelles tarifées. 171 annonces de ce type ont été recensées dans la tranche d'âge 18-21 ans dont 26 (soit 15%) sur lesquelles pesaient une forte suspicion de minorité.

Un diagnostic pour contribuer à :

- Repérer les situations de danger ou de risques en lien avec la prostitution
- Renforcer la prévention du risque prostitutionnel pour anticiper les mesures de protection
- Accompagner le parcours de santé des mineur.e.s en situation de prostitution
- Eviter les ruptures et fédérer les accompagnements des mineur.e.s en situation ou en risque de prostitution dans un dispositif diversifié
- Moderniser et adapter les pratiques professionnelles aux spécificités du phénomène prostitutionnel
- Développer l'accompagnement formatif des professionnels et des cadres aux spécificités du phénomène prostitutionnel
- Promouvoir l'outil numérique dans la relation éducative aux mineur.e.s en situation ou en risque de prostitution
- Moderniser les outils de pilotage dédiés au phénomène prostitutionnel
- Institutionnaliser la coordination avec l'ensemble des partenaires intervenant dans la prévention et la protection des mineur.e.s en situation ou en risque de prostitution
- Orchestrer la contribution et la complémentarité des acteurs en faveur de la prévention et de la protection des mineur.e.s en situation ou en risque de prostitution

De manière spécifique, le diagnostic pourrait contribuer à satisfaire aux ambitions de la fiche action n°2

du schéma départemental (p.63) qui prévoit de :  Renforcer les collaborations entre les institutions pour favoriser un repérage précoce en créant notamment une cellule de veille partenariale sur les problématiques émergentes ou peu appréhendées comme la prostitution

2.1 / APPROCHE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

L'approche méthodologique retenue pour la réalisation du diagnostic avait un double objectif :

- 1) Tenter de quantifier l'ampleur du phénomène prostitutionnel lorsqu'il affecte les mineur.e.s dans le département des Alpes-Maritimes
- 2) Compléter certaines "faiblesses" qualitatives des études existantes sur le plan national⁵ tout en identifiant d'éventuelles variations territoriales du phénomène notamment en raison de la place qu'y occupe le tourisme.

SUR LE PLAN QUANTITATIF

Un questionnaire a été diffusé⁶ en premier lieu à deux catégories principales d'acteurs de la protection de l'enfance⁷ :

- 1) Services départementaux de l'ASE
- 2) Services de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Ces deux questionnaires ont permis de collecter des données précises concernant toutes et tous les mineur.e.s bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance⁸.

En parallèle, afin de pouvoir obtenir des données complémentaires concernant les mineur.e.s suivi.e.s par l'ASE, un questionnaire a également été diffusé largement aux services et établissements opérateurs d'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour collecter des données concernant les mineur.e.s ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection de l'enfance, un questionnaire a été diffusé à différentes catégories d'acteurs :

- Services de prévention spécialisée

- Services de maraude du secteur précarité/grande exclusion⁹
- Etablissements de santé
- Autres acteurs (Missions Locales, Maisons des Adolescents...)

Pareillement, un questionnaire destiné à l'ensemble des collèges et lycées du département a été communiqué aux services centraux de l'Education Nationale. Il n'a cependant pas pu être diffusé par l'Education Nationale à ce jour.

Pour la collecte de données spécifiques et complémentaires, un questionnaire a été réalisé pour les acteurs des secteurs de la Gendarmerie, de la Police¹⁰ et de la Justice (Parquets). Mais seuls les services de gendarmerie ont accepté de communiquer des données précises ainsi que le parquet de Grasse bien qu'il s'agisse de données plus générales (voir partie judiciarisation).

Enfin, un questionnaire spécifique dédié aux acteurs du tourisme a été diffusé aux membres de la Fédération de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme de Nice Côte d'Azur (FHRT). Aucune réponse n'a été obtenue à ce questionnaire.

SUR LE PLAN QUALITATIF

5 ateliers d'expert.e.s ont été organisés avec 28 mineur.e.s hébergé.e.s par certains établissements et services d'ALC :

- Deux ateliers mixtes avec des mineur.e.s français.e.s
- Un atelier mixte et deux ateliers ne réunissant respectivement que des filles ou des garçons Mineur.e.s Non Accompagné.e.s. (MNA)

Il convient d'indiquer que les ateliers d'expert.e.s n'ont pas réuni spécifiquement des adolescent.e.s directement concerné.e.s par le phénomène prostitutionnel. Les ateliers abordaient la thématique en s'appuyant sur des inducteurs de parole (quizz, "d'accord, pas d'accord", extraits vidéo, études de cas, etc.)

L'objectif était ici de collecter des données qualitatives relatives à la perception des jeunes, qu'ils/elles soient directement concerné.e.s ou non, par le phénomène, afin d'être utilisées pour élaborer et nourrir des actions futures, concrètes, de prévention (définition d'objectifs, création de contenus et de supports), voire d'information adaptée, prenant en compte les vulnérabilités de certains groupes cible. Les jeunes y ont fait preuve d'une expertise considérable, dont on ne peut se passer afin d'élaborer une stratégie de prévention sur mesure.

Participant.e.s aux ateliers

	TOTAL	
Mineur.e.s Non accompagné.e.s	17	11
Mineur.e.s français.e.s	12	8
	5	3
		Filles Garçons

Pour les mineur.e.s français.e.s, les ateliers ont permis de parfaire la connaissance des vulnérabilités des jeunes au phénomène prostitutionnel. Toutefois, certains aspects¹¹ n'ont pas pu être complétés de manière très précise. Pour ce faire, il aurait fallu organiser des rencontres avec des jeunes filles et garçons directement concerné.e.s par la prostitution. Cette démarche aurait nécessité un projet ad'hoc, mobilisant d'autres moyens et inscrit dans une temporalité différente.

Pour les MNA, les ateliers ont permis non seulement de confirmer mais aussi de préciser des vulnérabilités spécifiques¹³.

5 - Notamment celles liées au manque de prise en compte de la perspective des jeunes eux/elles-mêmes concernant le phénomène prostitutionnel.

6 - En concertation avec les décideurs institutionnels.

7 - La protection de l'enfance est envisagée de manière extensive dans le cadre de ce diagnostic, englobant donc les mineur.e.s faisant tant l'objet d'une mesure administrative que d'une mesure judiciaire (civile ou pénale). Au-delà, il a été demandé aux acteurs de mentionner dans leurs réponses les situations identifiées ou présumées de prostitution de mineur.e.s au cours de l'année 2022 et du premier semestre de l'année 2023.

8 - A l'exception de données non transmises par le service centralisé de suivi des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s.

9 - Ce questionnaire incluait des questions spécifiques concernant les lieux de prostitution outdoor et indoor à l'instar des questionnaires diffusés aux services de gendarmerie, de police nationale et de police municipale

10 - Incluant les services de police municipale.

11 - Tels que développés dans l'étude conduite par l'ONG ECPAT France en 2022 en Ile de France (pages 73 à 91)

12 - Ils l'ont cependant été de manière transversale et complémentaire, notamment pour ce qui concerne l'influence des normes de genre.

13 - En développant les hypothèses évoquées dans l'étude conduite en 2022 par l'ONG ECPAT France (pages 48 à 69).

Freins rencontrés dans la réalisation du volet qualitatif



Bien qu'il considère des jeunes issu.e.s d'un groupe cible moins sensible, le diagnostic semble avoir levé des résistances¹⁴ malgré les consignes transmises en amont pour identifier et préparer les jeunes à participer aux ateliers d'expert.e.s.

Il n'est pas possible d'avancer d'hypothèses spécifiques au diagnostic maralpin concernant ces résistances. Certaines pourraient toutefois se retrouver dans les considérations générales que propose l'encadré ci-après.

Hypothèses sur les résistances des professionnel.le.s relatives à la collecte de données sensibles

En se basant sur de multiples missions de recherche proposant une participation et une inclusion d'adolescent.e.s, l'expert indépendant ayant accompagné le diagnostic maralpin a relevé une récurrence de phénomènes pouvant être qualifiés de résistances de la part des professionnel.le.s :

- L'organisation de dispositifs participatifs et inclusifs des jeunes est spontanément considérée comme complexe et chronophage, ne résistant donc pas à ce qui est considéré comme urgent ou prioritaire dans la vie d'un service
- Des éléments inconscients "d'appropriation" des jeunes par les professionnel.le.s laissant penser que si les adolescent.e.s avaient des choses importantes à dire, ce sont les professionnel.le.s qu'ils/elles côtoient quotidiennement qui devraient en être destinataires (les professionnel.le.s pouvant ainsi revendiquer inconsciemment une forme de privilège du savoir sur les jeunes)
- L'attribution de risques supposés/projetés sur les adolescent.e.s lors de leur participation à ce type de groupe (risque traumatogène et ou/ou de retraumatisation), phénomène minorant, (1) la capacité des jeunes à composer avec la "violence" des environnements dans lesquels ils/elles évoluent, (2) les effets possiblement cathartiques¹⁵ de ces groupes de parole et (3) les compétences spécifiques des organisateurs/animateurs de ces groupes de parole intégrant la mise en place de dispositifs de ressourcement/sécurité dédiés pour les adolescent.e.s qui en ressentiraient le besoin
- Un sujet qui reste encore tabou, non pas lorsqu'il s'agit d'en parler entre professionnel.le.s, mais directement avec les adolescent.e.s
- Des professionnel.le.s qui ne sont peut-être pas à l'aise avec la thématique

2.2 / RECOMMANDATIONS

Le taux de réponse aux différents questionnaires a été inégal selon les secteurs. La collecte de données pour la réalisation du diagnostic s'avère donc incomplète.

La forte mobilisation de la PJJ, des services départementaux de l'ASE et de leurs opérateurs, sur l'ensemble du champ de l'activité (MECS, services MNA, prévention spécialisée, etc.), aura cependant permis une quantification significative des mineur.e.s identifié.e.s ou présumé.e.s en situation de prostitution dans les Alpes-Maritimes et bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

Hors protection de l'enfance, la mobilisation des services de Gendarmerie est à souligner, comme celles d'autres services de l'intervention sociale (maraudes, spécialisées ou non ; CHRS ; dispositifs d'accueil d'urgence ; dispositif d'accompagnement de la minorité rom), mobilisation qui aura permis, non seulement d'identifier des situations de mineur.e.s ne bénéficiant pas de mesures de protection, comme de lieux de prostitution outdoor. Des données, parcellaires, du Parquet de Grasse, ont également été collectées, donnant des informations sur le niveau de judiciarisation des situations. La réponse des acteurs de la santé a été inégale, mais les réponses du service de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé de l'hôpital Lenval pour enfants de Nice, ainsi que d'un service d'accès aux droits de santé sexuelle et reproductifs, ont fourni des données éclairantes.

Si les délais courts de réponse qui étaient demandés à tous les acteurs ont pu freiner certaines participations, force est de constater que la collecte de données précises et donc objectives/objectivables du phénomène prostitutionnel reste délicate. Pourtant, il s'agit d'une dimension essentielle pour pouvoir comprendre, analyser et donc envisager une stratégie territoriale globale et prétendument efficace de lutte contre un phénomène aux facettes multiples et en constante évolution.

Ainsi, à ce stade strictement méthodologique, le premier résultat du diagnostic invite les acteurs maralpains de la protection de l'enfance à :

Recommandation N°1: Evaluer l'intérêt d'une concertation institutionnelle tant pour la réalisation d'un outil commun de collecte continue de données quantitatives concernant la prostitution des mineur.e.s, que d'une instance départementale pouvant s'appuyer sur des données objectives/objectivables pour observer le phénomène et ses multiples/rapides évolutions

¹⁴ - Seul.e.s les participant.e.s de 2 ateliers sur les 5 qui ont été organisés avaient été précisément informé.e.s en amont de l'arrivée des membres du groupe projet INSIDE.

¹⁵ - Effets libérateurs d'éléments difficiles voir souffrants.

3.1 / LES CHIFFRES

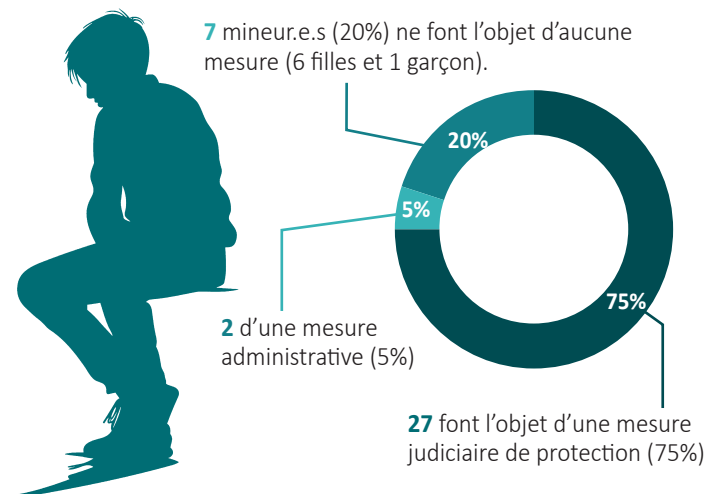
NOMBRE DE MINEUR.E.S EN SITUATION DE PROSTITUTION

36 mineur.e.s du département des Alpes-Maritimes se trouvent, soit avec certitude en situation de prostitution, soit dans une situation faisant l'objet de doutes : **31 filles (86%)** et **5 garçons (14%)**.

SUR UN TOTAL DE 36 MINEUR.E.S

27 font l'objet d'une mesure judiciaire de protection (75%), 2 d'une mesure administrative (5%) quand 7 mineur.e.s (20%) ne font l'objet d'aucune mesure (6 filles et 1 garçon).

Toutefois, si l'on retire les 6 mineur.e.s pour lesquelles les doutes ne reposent que sur des signaux faibles, ce sont 30 mineur.e.s qui sont alors concerné.e.s : 28 filles et 2 garçons. Parmi eux/elles, seul.e.s 21 mineur.e.s (20 filles et 1 garçon) font l'objet d'une mesure ASE.



Doutes (signaux faibles)	3	3	TOTAL 6	
Doutes (signaux forts)	1	15	TOTAL 16	
Certitudes	1	13	TOTAL 14	
				Filles Garçons

Ces données permettent d'avancer que le phénomène prostitutionnel tel qu'il est actuellement observable dans les Alpes-Maritimes paraît particulièrement important lorsqu'il est comparé avec d'autres départements de référence (voir encadré ci-après).

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

En 2020, le département des Alpes-Maritimes a pris en charge 2 409 mineur.e.s au titre de l'ASE. La part des mineur.e.s en situation de prostitution s'élèverait donc aux alentours de 0,9%¹⁶.

Bien qu'il ne soit pas précisé si le recensement du nombre de mineur.e.s en situation de prostitution repose sur des certitudes ou des doutes, une étude conduite par le Département de Haute Garonne fait état de 41 mineur.e.s confiés à l'ASE en situation de prostitution entre 2020 et 2022. En 2021, le département a pris en charge 7 450 mineur.e.s au titre de l'ASE. La part de mineur.e.s en situation de prostitution s'élèverait donc aux alentours de 0,5 %.

Une étude réalisée par le Département du Nord en 2021 fait état de

145 situations de mineur.e.s en situation de prostitution (114 identifiées avec certitude comme celles de mineur.e.s confié.e.s à l'ASE). En 2020, le département a pris en charge 12 638 mineur.e.s au titre de l'ASE. La part de mineur.e.s en situation de prostitution s'élèverait donc aux alentours de 0,9%.

Une étude réalisée dans le Département de Seine Saint-Denis en 2020 fait état de 77 mineur.e.s en situation ou en risque de prostitution. Cette étude ne permet pas de distinguer les jeunes gens pris en charge par l'ASE et par la PJJ. Toutefois, en 2022, le département a pris en charge 5 600 mineur.e.s au titre de l'ASE. La part de mineur.e.s en situation de prostitution s'élèverait donc aux alentours de 1,4 %.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DE PROTECTION

76% des 29 mineur.e.s faisant l'objet d'une mesure de protection le sont dans le cadre d'un placement en établissement¹⁷ (Foyer de l'Enfance, MECS¹⁸, Service d'accueil en diffus, Lieu de Vie et d'Accueil, Foyer de Jeune Travailleur, établissement PJJ, CEF¹⁹). Il est cependant à noter qu'un placement en MECS est inefficace en raison de la situation de fugue de la mineure concernée. D'autre part, pour une mineure, un placement en MECS est ordonné (et donc comptabilisé comme tel) bien qu'il soit actuellement substitué par une mesure d'AEMO²⁰ puisqu'il n'est pas exécutable.

Milieu Ouvert PJJ	3
AED / AEMO	1
PAD	2
Hospitalisation	1
CEF	1
Établissement PJJ	1
Foyer de Jeune Travailleur	1
Lieu de Vie et d'Accueil	1
Service d'accueil en diffus	3
MECS	11
FEAM	4

AED : Action éducative à domicile
 AEMO : Action éducative en milieu ouvert
 PAD : Placement à domicile
 MECS : Maison d'enfants à caractère social
 FEAM : Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes
 CEF : Centre éducatif fermé
 PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

16 - Pour chaque département il aurait été souhaitable d'établir cette proportion en rapport au nombre d'adolescent.e.s pris en charge par l'ASE mais ces données désagrégées ne sont malheureusement pas disponibles.

17 - Les données collectées ne permettent pas de le certifier mais il est probable que la jeune fille actuellement hospitalisée fait elle aussi l'objet d'une mesure de placement. Le cas échéant, la proportion des mesures de protection prenant la forme d'un placement s'élèverait à 80%.

18 - Maison d'Enfants à Caractère Social

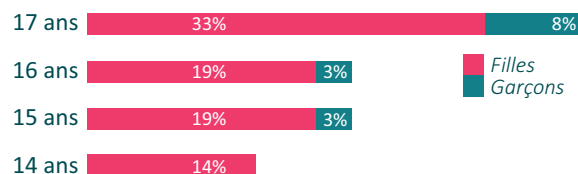
19 - Centre Educatif Fermé

20 - Action Educative en Milieu Ouvert

3.2 / SOCIO-DÉMOGRAPHIE DES MINEUR.E.S

LES ÂGES DES MINEUR.E.S

Répartition selon les âges



L'âge moyen des 36 mineur.e.s²¹ identifié.e.s ou présumé.e.s en situation de prostitution se situe aux alentours de 16 ans (un peu moins de 16 ans pour les filles et 16,5 ans pour les garçons).

ATTIRANCE SEXUELLE OU ÉMOTIONNELLE

Une attirance sexuelle et/ou émotionnelle et/ou romantique peut être attribuée à 28/36 mineur.e.s. Ainsi, et sous réserve de variations qui ne seraient pas connues des professionnel.le.s ayant transmis les données, les attirances de 25/28 mineur.e.s sont identifiées comme étant hétérosexuelles, bisexuelles pour 1/28, homosexuelles pour 2/28 mineur.e.s (une fille et un garçon).

SCOLARITÉ

25/36 mineur.e.s soit 69% d'entre eux/elles sont déscolarisé.e.s, étant à souligner qu'un peu moins d'un.e sur deux (12/25) a moins de 16 ans et se trouve donc toujours en situation d'instruction obligatoire. Au-delà, parmi les mineur.e.s déscolarisé.e.s, 4 devraient l'être dans le secteur médico-social (notification MDPH).

RÉSIDENCE PRINCIPALE

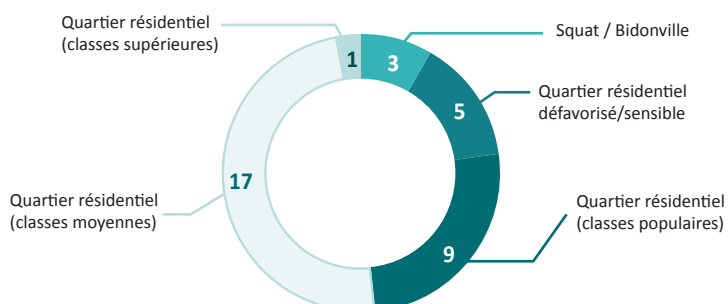
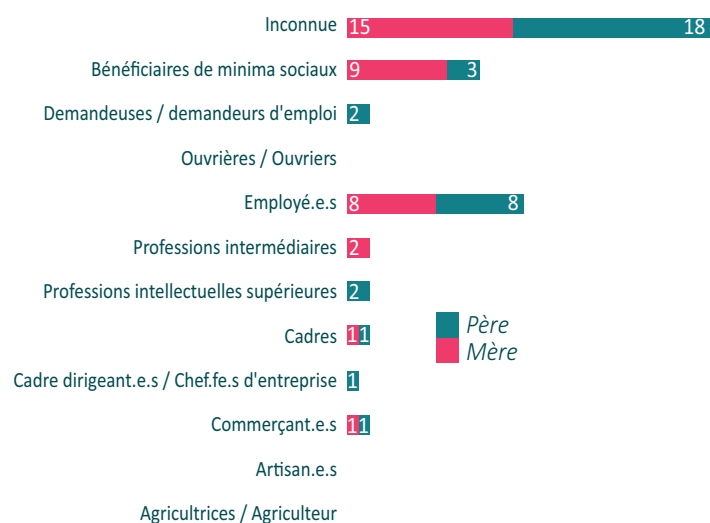
La résidence principale de 49,5% des mineur.e.s (17/35) se situe au bas de l'échelle de la "hiérarchisation" de la répartition géographique des populations. La proportion est identique pour les mineur.e.s dont la résidence se situe en position intermédiaire.

IDENTITÉ DE GENRE

Aucune dysphorie de genre n'est signalée, les 36 mineur.e.s étant toutes et tous identifié.e.s comme cisgenres²².

SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES PARENTS

La situation socio-professionnelle des parents des 36 mineur.e.s est connue pour 21 mères et 18 pères :



21 - A ce stade, nous reviendrons au nombre de 36 mineur.e.s sans égard distinctif concernant les certitudes ou les doutes (signaux forts et signaux faibles) concernant la prostitution

22 - Personne dont le genre déclaré (identité) correspond au sexe déclaré à la naissance.

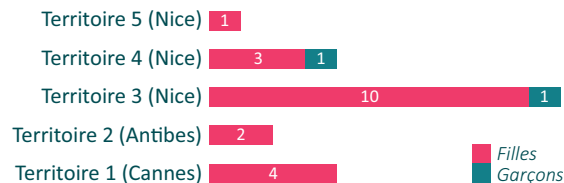
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

L'identification de l'origine géographique des 22 mineur.e.s identifié.e.s ou présumé.e.s en situation de prostitution et suivi.e.s par les 17 Maisons des Solidarités Départementales (MSD)²³ fait apparaître une très nette prévalence du phénomène dans l'agglomération de Nice (73%). Le territoire n°3 présente à lui seul 11 situations : sur les secteurs de Cessole (4 situations), de Magnan (3 situations), de Nice Ouest (2) et des Vallées (2 situations). Le territoire n°4 représente 4 situations, 1 pour le territoire n°5.



L'organisation territoriale des mesures ASE du Conseil départemental des Alpes-Maritimes

Territoires de suivi des mineur.e.s avec mesure ASE



Le territoire n°3

HANDICAP

Sans que les données ne permettent d'en connaître la nature, 6/31 jeunes filles (19%) et 2/5 garçons (40%) sont signalé.e.s comme étant

en situation de handicap. Pour 3 filles et 1 garçon, la situation de handicap est associée à une problématique de santé mentale.

MINORITÉ ROM

4 jeunes filles de 14 (2), 15 et 16 ans appartiennent à la minorité rom. Deux sont originaires de Macédoine du Nord et vivent dans un campement informel de l'agglomération niçoise. Une autre jeune fille, vivant également dans un campement informel de l'agglomération niçoise, est originaire de Géorgie. La quatrième jeune fille (lieu de vie inconnu) est quant à elle originaire de Géorgie.

Pour ces 4 jeunes filles, il est intéressant de noter que la prostitution est déclarée comme relevant de certitudes alors qu'elles ne semblent

pas faire l'objet d'une mesure ASE²⁴. Ces données plaident donc en la faveur, non seulement d'une vulnérabilité face au risque prostitutionnel mais aussi d'une vulnérabilité au risque de discriminations des mineur.e.s appartenant à la minorité rom.

²³ - Seules les données ASE permettent une réelle identification de l'origine géographique des mineur.e.s, à l'exception des MNA dont la résidence principale n'est pas établie dans les Alpes-Maritimes.

²⁴ - Hormis pour une jeune fille pour laquelle une Information Préoccupante a été récemment effectuée, les données ne permettent pas de savoir si l'Antenne Départementale de Recueil, de Traitement et d'Évaluation des Informations Préoccupantes (ADRET) a été saisie de la situation de ces jeunes filles et/ou si elles ont fait l'objet d'un signalement direct au Procureur de la République au moment de la collecte des données.

Vulnérabilités des mineur.e.s appartenant à la minorité rom

Il est nécessaire de prêter une attention particulière à la grande vulnérabilité à toute forme d'exploitation des mineur.e.s appartenant à la minorité rom²⁵. Les causes de cette vulnérabilité relèvent essentiellement d'une situation de grande précarité pouvant d'ailleurs engendrer des systèmes d'exploitation de type familial ou clanique avec une forte emprise sur les mineur.e.s. Mais, malgré cet état de fait, à l'instar des travaux de recherche d'Olivier Peyroux notamment, il conviendra de rappeler sans relâche que ces systèmes d'exploitation de type familial ou clanique ne concernent qu'une toute petite proportion des familles comptant parmi la communauté rom. Pourtant, dans certains contextes, cette faible proportion d'individus peut être particulièrement visible et donc favoriser des biais interprétatifs²⁶. Dès lors peuvent apparaître des raisonnements et des positionnements professionnels à dimensions culturalistes²⁷ et stéréotypés, parfois renforcés par les comportements et réactions des mineur.e.s²⁸ qui intériorisent des stigmates négatifs liés à leur communauté. En conséquence, ces raisonnements et positionnements peuvent produire des effets discriminants en limitant l'accès des mineur.e.s roms aux mesures de protection de l'enfance (réduction de la vigilance des professionnel.le.s pour identifier les phénomènes d'exploitation ; effets de normalisation de l'exploitation, etc.)

Par ailleurs, au-delà de ces facteurs de vulnérabilité propres au public, de manière plus générale, il convient de rappeler que les professionnel.le.s de l'urgence sociale et particulièrement ceux et celles qui côtoient quotidiennement les personnes en situation de grande exclusion/précarité, peuvent développer des mécanismes adaptatifs/de "survie" potentiellement altérateurs de leur discernement lors de l'évaluation des situations et des besoins des personnes qu'ils/elles côtoient quotidiennement. S'observe ainsi parfois une forme de désensibilisation pouvant être renforcée par les habitudes, les routines, le manque de solutions, etc. Cette désensibilisation peut avoir pour conséquence de ne pas/plus assez (ré)interroger la pertinence d'une mesure de protection malgré une situation de danger.

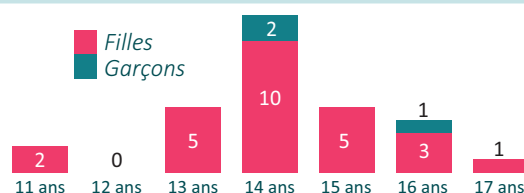
Enfin, il est possible d'ajouter que les acteurs sociaux qui interviennent auprès des personnes en situation de grande précarité/exclusion, a fortiori lorsqu'ils sont bénévoles, ne sont pas toujours formés aux thématiques de la protection de l'enfance et de l'exploitation sexuelle des mineur.e.s en particulier.

Ce sont d'ailleurs certainement pour des raisons de ce type que des maraudes mixtes Etat-Départements ont été expérimentées dans 16 métropoles et départements en 2019 dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

3.3 / ACTIVITÉS PROSTITUTIONNELLES DES MINEUR.E.S

ÂGE D'ENTRÉE DANS LA PROSTITUTION

Pour les 29/36 mineur.e.s pour lesquel.le.s l'information est disponible, l'âge moyen d'entrée dans la prostitution est de 14,2 ans [14,1 ans pour les filles (26) et 14,7 pour les garçons (3)].



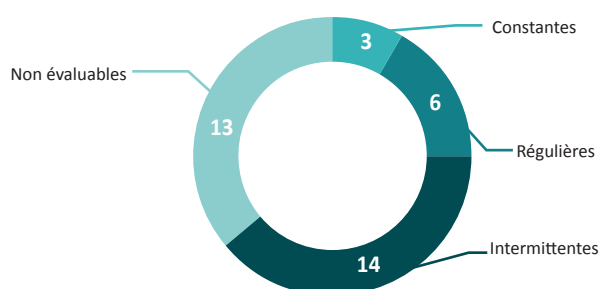
PERCEPTION DE L'ACTIVITÉ PROSTITUTIONNELLE

83% des mineurs ne considère pas ses agissements comme étant de la prostitution.

Les données disponibles ne permettent pas de classer les activités prostitutionnelles des mineur.e.s selon les catégories communément admises (michetonnage, prostitution traditionnelle, escorting). En effet, les précisions/commentaires apportés par les répondants, ainsi que certaines réponses parfois contradictoires, montrent des variabilités dans la définition des activités prostitutionnelles par les professionnel.le.s.

FRÉQUENCE DE L'ACTIVITÉ PROSTITUTIONNELLE

Les données disponibles indiquent cependant que ce sont les activités prostitutionnelles intermittentes qui dominent (39%). Cette tendance mérite toutefois d'être interprétée avec précaution compte tenu du nombre important de situations pour lesquelles la fréquence des activités prostitutionnelles n'est pas évaluable (36%).

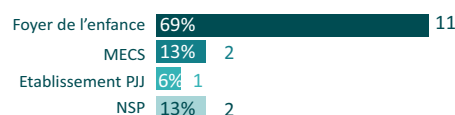


25 - Exploitation sexuelle aux fins de prostitution, mendicité forcée, contrainte à commettre des délits (pickpocketing, cambriolages, etc.)

PREMIÈRE IDENTIFICATION DE L'ACTIVITÉ PROSTITUTIONNELLE PENDANT LA MESURE DE PROTECTION

Pour 85% des situations pour lesquelles les données sont disponibles²⁹ (23/27), il apparaît que les activités prostitutionnelles ont été identifiées la première fois au cours de la mesure de protection. Aussi, et même si ce chiffre reste à manier avec précaution³⁰, il interpelle particulièrement quand on relève que pour 70% des mineur.e.s (16/23), il s'agissait d'un placement en établissement, et dans un Foyer de l'Enfance dans 75% de ces placements en établissement (9/16). Par ailleurs, pour 9/16 mineur.e.s (56%), les activités prostitutionnelles sont apparues en début de mesure ou durant la première année.

Type d'établissement au sein duquel a démarré l'activité prostitutionnelle



26 - On parle de biais cognitif de disponibilité, c'est-à-dire de l'activation d'un mode de raisonnement se basant uniquement ou trop fortement sur les informations immédiatement disponibles sans chercher à en acquérir de nouvelles qui pourraient pourtant infléchir les résultats du raisonnement.

27 - Tendance à expliquer les comportements sociaux par la culture spécifique de certains individus ou groupes alors que leurs actes ne sont pas déterminés par une culture, la culture ne formant jamais un tout homogène (Nay, 2017, pp137-138)

28 - Opposition/hostilité/défi vis-à-vis des travailleurs sociaux, justification et valorisation des conduites antisociales liées à l'exploitation, désinvolture et apparente adhésion à l'exploitation

29 - 27/29 situations de mineur.e.s faisant l'objet d'une mesure de protection sont exploitables car, pour des raisons assez évidentes dans les 2 situations de MNA, la réponse à la question a été « Je ne sais pas ».

30 - Les activités prostitutionnelles pouvant avoir débuté avant la mesure mais ne pas avoir été identifiées.

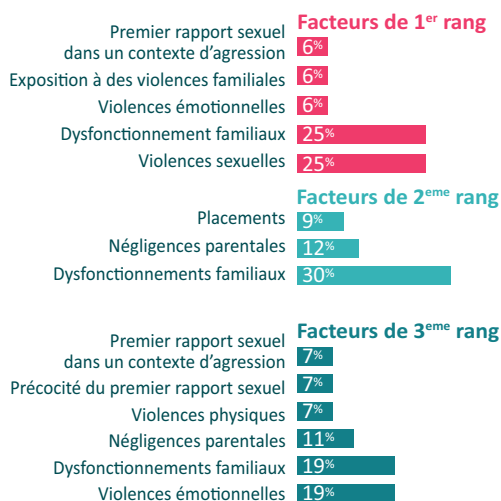
POINT DE VIGILANCE CONCERNANT LES FOYERS DE L'ENFANCE

De tels chiffres concernant les foyers de l'enfance méritent d'être interprétés avec prudence, afin de ne pas contribuer à une stigmatisation de ces établissements qui, sur le plan national, en souffrent déjà souvent. En effet, comme tous les établissements de protection de l'enfance, les foyers de l'enfance peuvent pâtir de phénomènes purement conjoncturels d'entraînement³¹ entre mineur.e.s qui y séjournent à certaines périodes. Pourtant, ils n'ont pas l'exclusivité du phénomène puisque, par exemple, une MECS d'un département métropolitain accueillant exclusivement des jeunes filles a été en proie il y a quelques années à cette problématique, dénombant 9/10 jeunes filles en situation de prostitution. La plupart d'entre elles y avaient débuté leurs activités prostitutionnelles peu de temps après leur arrivée dans l'établissement, sous l'influence d'autres jeunes filles accueillies précédemment.

Par contre, de par leur mission d'accueil d'urgence sans critères de sélection à l'admission³², les foyers de l'enfance se trouvent toujours en situation d'équilibre précaire, parfois en proie à un sureffectif important, agrégeant des mineur.e.s à problématiques multiples et très hétérogènes... Cette dimension propre et structurelle aux foyers de l'enfance sur tout le territoire national les situe en position de grande vulnérabilité. Aussi, sans nier des dysfonctionnements qui pourraient être ponctuellement imputables à certains foyers de l'enfance, il est essentiel de prendre en compte cette vulnérabilité en envisageant des modalités continues et systémiques pour les soutenir dans l'exercice d'une mission essentielle à tous les dispositifs départementaux de protection de l'enfance³³.

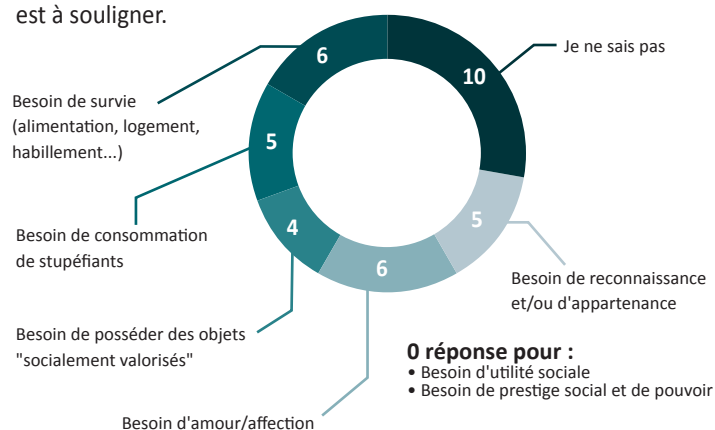
FACTEURS TRAUMATIQUES

Hors les situations des deux MNA, la prostitution est expliquée par les professionnel.le.s par ce que l'étude Promifrance conduite en 2022 qualifie d'antécédents de "parcours traumatique multifactoriel".



BESOINS À L'ORIGINE DE L'ACTIVITÉ PROSTITUTIONNELLE

Les activités prostitutionnelles des mineur.e.s sont corrélées par les professionnel.le.s à l'assouvissement de besoins de différente nature. Cependant, le nombre important de situations (11/36 soit 30%) pour lesquelles la prostitution paraît satisfaire à un besoin d'ordre affectif est à souligner.



CONDUITES À RISQUE D'ORDRE SEXUEL

Lorsque la réponse est connue (16/36), les professionnel.le.s relèvent que toutes et tous les mineurs présentent des conduites à risques d'ordre sexuel (Infections Sexuellement Transmissibles, grossesses, etc.) lors de leurs activités prostitutionnelles :

7 ne se protègent jamais et 9 de manière irrégulière.

FUGUES

Au-delà, en termes de conduites à risques, pour les mineur.e.s faisant l'objet d'une mesure de protection, les fugues sont très souvent mentionnées. Malheureusement, le questionnaire ne prévoyait pas d'items spécifiques concernant les fugues. Aussi, et bien que 7 professionnel.le.s fassent explicitement mention de fugues récurrentes, permanentes voire longues, il n'est pas possible de savoir s'il s'agit, par exemple, de fugues « dédiées à la prostitution »³⁵. Au demeurant, les activités prostitutionnelles des mineur.e.s se déroulent principalement pendant des périodes de fugue.

CONSOMMATION DE PRODUITS PSYCHOACTIFS

De surcroît, pour **67% des mineur.e.s (24/36) les activités prostitutionnelles sont associées à une consommation de produits psychoactifs**, le cannabis et l'alcool en premier lieu³⁴. Sans présager de l'impact des situations pour lesquelles la réponse n'est pas connue (10/36), deux mineur.e.s seulement ne consomment pas de substances psychoactives.

31 - Cet entraînement parfois qualifié par certain.e.s professionnel.le.s de contagion pourrait aussi parfois être assimilé à des mécanismes stratégiques de recrutement comme en attestent plusieurs études.

32 - Dont sa dimension parfois asilaire pour nombre de jeunes les plus en difficulté qui ne trouvent pas leur place ailleurs.

33 - Interviewée dans le cadre d'une étude sur la prostitution des mineur.e.s, une travailleuse sociale de l'ASE indiquera par exemple que les MECS de son département refusaient d'admettre les jeunes filles identifiées ou présumées en situation de prostitution, les rendant ainsi non orientables depuis les établissements d'accueil d'urgence.

34 - Signalement de consommation de cocaïne dans deux situations, de protoxyde d'azote dans une situation et d'autres substances dans une situation.

35 - Les études disponibles font toutes état d'épisodes de fugues longues, parfois dans des localités éloignées du lieu de résidence ou de placement des mineur.e.s, fugues lors desquelles des jeunes filles vont d'hôtels en hôtels (ou appartements de location) le plus souvent avec leurs exploitants/proxénètes, parfois seules ou en petits groupes de jeunes exerçant des activités prostitutionnelles dites indépendantes.

ILLUSTRATION

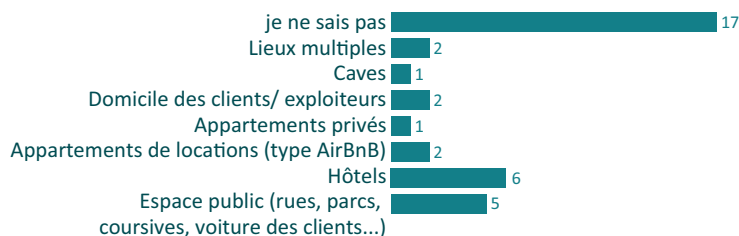
Un service de prévention spécialisée d'un quartier sensible de l'agglomération niçoise indique y côtoyer régulièrement une jeune fille de 14 ans en fugue d'un établissement relevant de l'ASE pour laquelle les professionnel.le.s soupçonnent des activités prostitutionnelles dans les caves et sous-sols des parkings du secteur. Ses exploiters/clients seraient essentiellement des jeunes hommes en situation irrégulière

présents "sur les points de deal" de cannabis et de cocaïne. Mais au-delà de cette situation particulière, le service indique avoir été alerté par un foyer afin d'avoir une vigilance particulière concernant certaines jeunes filles qui pourraient se prostituer dans le quartier en échange de substances psychoactives, de cannabis notamment.

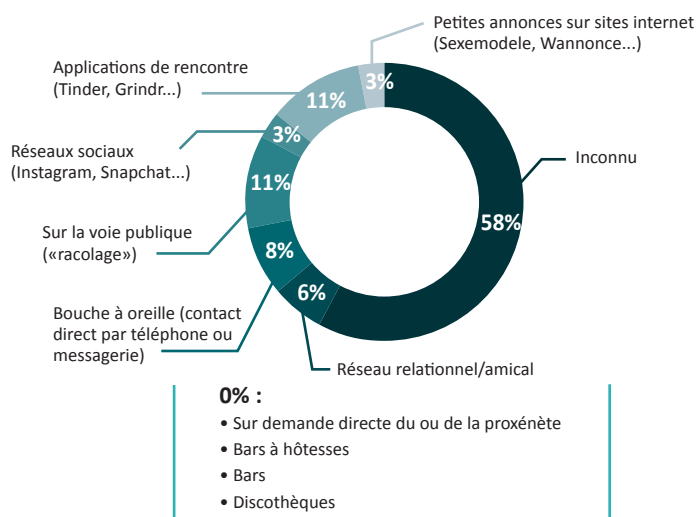
EXPLOITEURS/CLIENTS

Dans 100% des situations pour lesquelles les professionnel.le.s disposent de la réponse (25/36), les exploiters/clients des mineur.e.s sont des hommes/garçons. D'autre part, dans 53% des situations pour lesquelles les professionnel.le.s peuvent répondre (15/36), le contact avec les exploiters/clients s'effectue le plus souvent sur la voie publique et via les applications de rencontre.

LIEUX DE PROSTITUTION



CONTACT AVEC LES EXPLOITEURS/CLIENTS



ZOOM SUR : LES LIEUX DE PROSTITUTION ADULTE OUTDOOR DANS LES ALPES-MARITIMES

Les données collectées lors du diagnostic ont permis d'identifier (au moins) en partie les lieux de prostitution outdoor adultes dans le secteur niçois. Même si la présence de mineur.e.s n'a pas été explicitement signalée (doutes pour un lieu), les lieux de prostitution de personnes majeures sont des lieux qui peuvent dissimuler une prostitution de mineur.e.s (souvent plus marginale).

• Route de Grenoble (Nice)

Prostitution en après-midi de femmes cisgenres d'origine roumaine (1 à 2 personnes) - Exploiters/clients de toutes origines - Activités sexuelles réalisées dans les véhicules des exploiters/clients

• Eglise Saint-Pierre (Nice)

Prostitution en soirée de femmes cisgenres et transgenres originaires de Roumanie et d'Amérique latine (2 à 5 personnes) - Exploiters/clients de toutes origines - Activités sexuelles réalisées dans les véhicules des exploiters/clients - Lieu de prostitution servant également à la vente illicite de substances psychoactives (cannabis et cocaïne)

• Proximité du CADAM (Nice)

Prostitution en après-midi de jeunes femmes cisgenres originaires de Hongrie (1 à 2 personnes) - Exploiters/clients cadres - Activités sexuelles réalisées dans les véhicules des exploiters/clients

• Secteur Aéroport (Nice)

Prostitution en après-midi et soirée de femmes cisgenres et transgenres originaires du Nigéria³⁷ et du Pérou (2 à 6 personnes) - Exploiters/clients de toutes origines - Activités sexuelles réalisées dans les véhicules des exploiters/clients ou des personnes en situation de prostitution et/ou derrière les hôtels

• Parc Phoenix (Nice)

Prostitution en après-midi et soirée de femmes cisgenres et transgenres originaires des pays de l'est et d'Amérique latine (1 à 3 personnes) - Exploiters/clients de toutes origines - Activités sexuelles réalisées dans les véhicules des exploiters/clients - Certaines jeunes filles/femmes sont exploitées par des réseaux de TEH

• Promenade des Anglais (Nice)

Prostitution en après-midi et soirée de femmes cisgenres originaires des pays de l'est (5 à 7 personnes) et de France (1 personne) - Exploiters/clients de toutes origines - Activités sexuelles réalisées dans les véhicules des exploiters/clients ou des personnes en situation de prostitution

• Avenue de la Californie (Nice)

Prostitution en après-midi et soirée de femmes cisgenres originaires des pays de l'est, d'Amérique latine et du Maroc (13 à 14 personnes) - Activités sexuelles réalisées dans les véhicules des exploiters/clients ou sur un parking - Certaines femmes pourraient être exploitées dans le cadre de réseaux de TEH - Présence d'exploitants/proxénètes à proximité sur une partie de l'avenue - Lieu de prostitution à proximité de lieux de vente illicite de substances psychoactives (pour une partie de l'avenue)

• Avenue Thiers (Nice - devant La Poste)

Prostitution en journée de femmes cisgenres principalement originaires de Roumanie (environ 3 personnes) - Exploiters/clients plutôt âgés dont des personnes en situation de précarité - Activités sexuelles réalisées sur le parking en face de La Poste

• Aire des Bréguières (Mougins - Autoroute A8 sens Italie-France)

Lieu de rencontre et de prostitution homosexuelle masculine (également référencé sur les réseaux sociaux) - Activités sexuelles réalisées dans les véhicules des clients/exploiters et les toilettes de l'aire d'autoroute en soirée et dans la nuit concernant également les routiers de passage, étrangers notamment

36 - Les données concernant cette jeune fille sont intégrées au diagnostic puisque sa situation a été signalée par le service ASE auquel elle est confiée.

37 - Des doutes existent parfois concernant la minorité de certaines jeunes filles

GAINS LIÉS À L'ACTIVITÉ PROSTITUTIONNELLE

Les confusions préalablement mentionnées concernant les définitions des différentes modalités de prostitution peuvent également s'observer dans les réponses au questionnaire concernant les dimensions d'emprise et de contrainte à l'exploitation, ce qui rend ces données peu voire inexploitable. Toutefois, en termes de bénéfices des gains liés aux activités prostitutionnelles, ils sont déclarés comme profitant directement au ou à la mineur.e dans 9/36 situations, exclusivement à un exploitant/proxénète dans deux situations, partagés entre la mineur.e et le proxénète dans deux situations et bénéficiant également à des ami.e.s ou de la famille dans une situation. Il est toutefois à noter que la réponse n'est pas connue des professionnel.le.s dans 60% des situations (22/36).

JUDICIARISATION

5 mineures seraient actuellement partie (en tant que victime) d'une procédure pénale engagée à l'encontre de leur.s exploitant.e.s poursuivi.e.s pour proxénétisme ou TEH. Ces chiffres sont cependant à manier avec précaution puisque, pour deux seulement de ces 5 mineures, les activités prostitutionnelles ont été déclarées comme relevant de certitudes. Il est d'ailleurs à souligner que pour deux mineures, une ou des personnes les ayant déjà exploitées sexuellement dans le cadre de la prostitution a/ont déjà fait l'objet d'une condamnation pénale dans le passé. Au-delà, pour 3 autres mineur.e.s (deux filles et un garçon), des procédures en cours pour viol sur mineur.e.s ont été signalées.

AUTRES FORMES D'EXPLOITATION

Pour les 17 situations pour lesquelles les professionnel.le.s ont pu répondre à la question, 6 mineur.e.s font l'objet d'une autre forme d'exploitation liée à la vente de cannabis (3/6) et à la mendicité forcée (1/6). Pour deux situations, les professionnel.le.s n'ont pas apporté de précisions.

CHIFFRES DU PARQUET DE GRASSE

En 2022, le Parquet de Grasse a enregistré 3 procédures pour proxénétisme aggravé (sur mineur.e.s) :

- Une procédure a été classée sans suites du fait du désistement du ou de la plaignante
- Une procédure a été classée sans suite au motif que l'infraction était insuffisamment caractérisée
- Une enquête est toujours en cours

Au premier trimestre 2023, 3 procédures ont été enregistrées :

- Un classement sans suite pour "infraction insuffisamment caractérisée"
- Deux enquêtes en cours

Aucune procédure pour Traite des Êtres Humains aux fins de prostitution sur mineur.e.s n'a été enregistrée

4 / BESOINS DES PROFESSIONNEL.LE.S

4.1 / DONNÉES SUR LES BESOINS DES PROFESSIONNEL.LE.S

Besoin de formation des professionnel.le.s

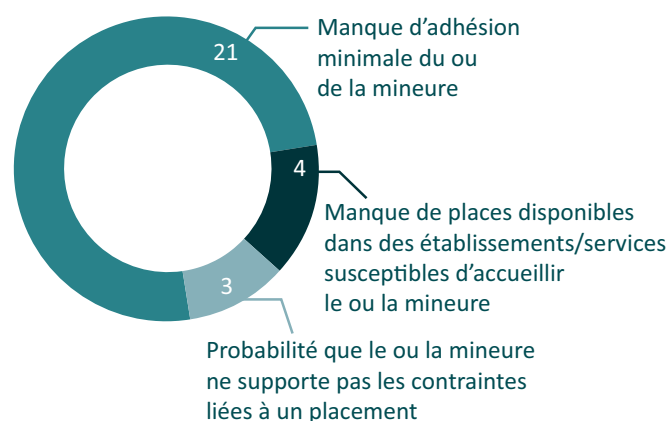
Les 23 réponses aux questionnaires qualitatifs diffusés en interne au sein des services d'ALC dans le cadre du présent diagnostic vont dans le sens d'un besoin important de formation. Il est d'ailleurs hautement probable que les difficultés/confusions relevées lors de l'exploitation des données quantitatives collectées pour ce diagnostic s'expliquent en grande partie par ce besoin de formation. Aussi, les professionnel.le.s d'ALC qui ont répondu au questionnaire qua-

litatif témoignent de leur difficultés pour identifier et analyser les signaux pouvant être liés à la prostitution, leur manque de connaissance des systèmes et des mécanismes d'exploitation, leur difficulté à effectuer des actions de prévention individuelles et collectives notamment parce qu'il s'agit d'un sujet pouvant être difficile à aborder avec les adolescent.e.s car frappé de tabous.

Lorsque l'on demande aux professionnel.le.s de situer sur une échelle de 0 à 10³⁸, le niveau des difficultés qu'ils/elles rencontrent pour assurer la protection de ces mineur.e.s, 71% le situent comme étant supérieur à 7 ; 58% (14/24) de ces professionnel.le.s situant le niveau des difficultés à 10 (29% du total) ou à 9 (12% du total).

MOTIF PRINCIPAL DE DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PROFESSIONNEL.LE.S	NB	%
Le ou la mineure ne reconnaît pas qu'il/elle a des activités prostitutionnelles	8	22%
Le ou la mineure revendique le droit de disposer de sa vie et de son corps comme bon lui semble	2	6%
Le ou la mineure est sous emprise «amoureuse» de son exploiteur ou de son exploiteuse	1	3%
Le ou la mineure est sous une forme d'emprise sociale (possession de biens matériels, style de vie...)		
Le ou la mineure est dépendant.e aux stupéfiants	1	3%
Le ou la mineure est influençable	4	11%
Le ou la mineure n'a de cesse de fuguer	8	22%
Le ou la mineure souffre de difficultés de santé mentale	5	15%
Pas de réponse	7	19%
Total	36	100%

FREINS AUX DÉCISIONS D'ÉLOIGNEMENT



79% des répondants à la question (22/28) ont par ailleurs indiqué qu'ils avaient déjà songé à éloigner le ou la mineure de son environnement pour mieux le ou la protéger. Il convient cependant de souli-

gner que deux professionnel.le.s ont déclaré ne jamais avoir songé à un éloignement du fait de la haute probabilité que le ou la mineur.e n'adhère pas à cette décision. Les réponses de ces professionnel.le.s seront donc comptabilisées comme relevant des freins principaux à la tentative ou à la mise en œuvre d'une décision d'éloignement qui font apparaître une forte prévalence du manque d'adhésion minimale du ou de la mineure (73%).

Par ailleurs, concernant les 3 situations de mineur.e.s pour lesquelles est avancée la probabilité qu'ils/elles ne supportent pas les contraintes liées à un placement, un.e professionnel.le a mentionné l'absence d'établissements spécialisés. Pour les deux autres situations, il s'agit de jeunes filles appartenant à la minorité rom. Ces données peuvent donc avoir pour conséquence de minorer un peu le risque de discrimination mentionné précédemment (voir encadré supra) mais aussi de créditer les travaux des associations spécialisées³⁹ qui montrent que les modalités françaises de protection de l'enfance ne sont pas toujours adaptées aux besoins spécifiques de ces mineur.e.s.

38 - Zéro étant le niveau le plus faible, dix le niveau le plus élevé

39 - Voir par exemple les publications de l'association francilienne spécialisée Hors la Rue.

4.2 / RECOMMANDATIONS

L'exploitation sexuelle des mineur.e.s aux fins de prostitution est un phénomène conséquent dans le département des Alpes-Maritimes. Toutefois, et au-delà des développements et préconisations déjà formulés dans le chapitre concernant la méthodologie, **il est probable que ces données soient incomplètes voire sous-estimées si toutefois les acteurs de la protection de l'enfance ne disposaient pas suffisamment des clés de compréhension du phénomène qui sont pourtant nécessaires à son identification et son analyse** (qu'il s'agisse de situations de prostitution avérées ou simplement de suspicions). Cela plaide donc en la faveur d'une stratégie départementale concertée de formation⁴⁰ des professionnel.le.s, en priorisant celles et ceux qui sont particulièrement exposé.e.s au phénomène, notamment les professionnel.le.s de foyers de l'enfance⁴¹ et les professionnel.le.s intervenant auprès des populations en situations de grande précarité/exclusion (auprès des enfants de la minorité rom en particulier⁴²).

En termes de formation, il conviendra également de ne pas perdre de vue que les établissements et services de la protection de l'enfance font actuellement face à des difficultés structurelles de recrutement, de rotation importante de personnel, auxquelles s'ajoute parfois une sous-qualification des intervenant.e.s. Les actions de formations devront donc être adaptées à cette réalité.

Par ailleurs, les données quantitatives collectées dans le cadre du diagnostic montrent que la prostitution des mineur.e.s prend place dans un contexte plus large de conduites dites à risques, c'est à dire très fréquemment associées à des rapports sexuels non protégés et à une consommation de produits psychoactifs. Cette dimension centrale de la problématique pourrait donc nécessiter la création de "partenariats fléchés" pour l'adressage en consultation d'addictologie et de réduction des risques des mineur.e.s pour lesquel.le.s la prostitution est certaine ou sur lesquel.le.s pèsent des doutes (voir préconisations sur la prévention).

Réduction des risques et exploitation sexuelle – Etude ECPAT France, 2022, p108

« Bien qu'il puisse s'agir d'un sujet sensible pouvant parfois occasionner des prises de position d'ordre idéologique parmi les acteurs, il pourrait pourtant convenir de mieux intégrer aux pratiques professionnelles les approches dites de réduction des risques. En effet, force est de constater que certain.e.s jeunes exploité.e.s sexuellement sont inscrit.e.s, durablement parfois, dans des pratiques prostitutionnelles. Ces jeunes ne se considèrent pas comme des victimes et ne peuvent ou ne veulent pas « sortir de la prostitution ». Il semble donc nécessaire de pouvoir composer avec cette réalité bien qu'il ne s'agisse pas d'y adhérer.

Dans ce cas de figure, il pourrait convenir de pouvoir envisager de leur proposer des moyens leur permettant de moins s'exposer aux risques, en favorisant un accès facilité aux traitements pré ou post exposition à l'infection au VIH par exemple (TPE ou PrEP).

En effet, la réduction des risques est une approche pragmatique

préventive et curative qui est centrée sur les vulnérabilités et les capacités des individus. Elle a pour but de prévenir les dommages qui peuvent être occasionnés par des modes de vie ou des comportements chez une personne qui ne peut ou ne veut pas s'en passer. Elle implique donc de pouvoir adopter une attitude compréhensive du mode de vie ou des comportements de certain.e.s jeunes, sans pour autant les cautionner ou les banaliser. Dans ce cadre, il s'agira, dans un premier temps, de pouvoir aider la personne à identifier, de manière générale, quels sont les risques et répercussions (sanitaires, sociaux, économiques...) liés à des modes de vie ou à des comportements comme ceux qu'elle adopte. Il sera alors possible pour les professionnel.le.s d'aider la personne à s'approprier la part de risque, de répercussions et de conséquences sur elle-même et donc de pouvoir co-élaborer une stratégie personnalisée et individualisée de réduction de ces risques »⁴³.

Les résultats du diagnostic invitent donc les acteurs maralpins de la protection de l'enfance à :

- Recommandation N°2 :** Poursuivre activement le déploiement du plan de formation diligenté par le Département des Alpes-Maritime⁴⁴ en direction des acteurs de la protection de l'enfance
- Recommandation N°3 :** Prioriser les actions de formation pour les professionnel.le.s des foyers de l'enfance, des établissements d'accueil à "bas seuil" de mise à l'abri des MNA et des services de maraudes destinés aux populations en situation de grande précarité/exclusion (roms notamment)
- Recommandation N°4 :** Envisager la création de modules de formation numériques accessibles en permanence pour faire face aux phénomènes de turnover au sein des équipes et s'adapter aux disponibilités des professionnel.le.s
- Recommandation N°5 :** Développer un partenariat avec une structure d'addictologie comme avec une structure spécialisée dans la réduction des risques pour pouvoir adresser en consultation les mineur.e.s identifié.e.s ou présumé.e.s en situation de prostitution
- Recommandation N°6 :** Evaluer l'opportunité et la faisabilité de déployer des maraudes mixtes avec une compétence protection de l'enfance, en direction des publics en situation de grande exclusion/précarité

40 - Pour être efficaces, les actions de formation mériteraient d'être envisagées de manière non-normative et non idéologique (pour plus de précisions, voir l'étude ECPAT France, page 106 notamment)

41 - Et peut-être aux structures dites à "bas seuil" comme les structures de mise à l'abri des MNA qui malheureusement n'ont pas renseigné les questionnaires quand bien même le service centralisé de suivi des MNA du département des Alpes-Maritimes (qui n'a pas non plus renseigné le questionnaire) a pu évoquer des suspicions de prostitution de mineur.e.s au sein de ces structures.

42 - L'intérêt de mobiliser des moyens humains sur le terrain pour le déploiement de maraudes mixtes avec une compétence protection de l'enfance pourrait également être interrogé.

43 - Les stratégies de réduction des risques peuvent être renforcées par une Aide à la Gestion Expérientielle de l'Addiction (AGEA). L'AGEA est une approche qui consiste à travailler à partir de l'ambivalence de la personne en renforçant son pouvoir d'agir sur soi et sur son environnement (voir le site du CSAPA Opellia pour plus d'informations). Il pourrait d'ailleurs être intéressant de pouvoir transposer les principes de l'AGEA à l'aide à la gestion expérientielle de la prostitution.

44 - Les actions de formation mises en place par la Direction de l'Enfance du Conseil départemental, permettront de former près de 200 professionnel.le.s de l'Aide Sociale à l'Enfance d'ici fin octobre 2023, à travers 12 sessions de formation organisées entre juin et octobre 2023, animées par une médecin PMI référent.

Autres références en matière de formation

En complément du plan de formation développé par le Département des Alpes-Maritimes, il existe des modules de formation ciblés, proposés par exemple par l'Association Contre la Prostitution des Enfants et/ou l'ONG ECPAT France.

Pour la création de modules de formation en ligne accessibles 24h/24 de manière souple⁴⁵, et au-delà des webinaires et MOOC qui pourraient être disponibles sur internet, les solutions de e-mobile learning développées par l'ONG ECPAT France en partenariat avec la startup Teach on Mars© pourraient également être une précieuse source d'inspiration.

En matière de réduction des risques liés à la sexualité et à l'usage de drogues, développant une approche non-normative et donc particulièrement adaptée aux mineur.e.s identifié.e.s ou présumé.e.s en situation de prostitution, le savoir-faire et l'expérience de AIDES n'est plus à démontrer.

45 - Et donc particulièrement adaptées au turnover et/ou aux professionnels qui ne disposent pas de la disponibilité pour assister à des formations en présentiel.

5.1 / POIDS DU SECTEUR ÉCONOMIQUE

Fortement impactée par les confinements et restrictions de circulation liés à la pandémie Covid19, l'activité du secteur économique du tourisme dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) demeurerait inférieure de 8% à son niveau d'avant crise en 2021 (-15,6% dans les Alpes-Maritimes)⁴⁶. La région PACA reste néanmoins la deuxième région de France en termes d'attractivité touristique après l'Île de France.

Les indicateurs des années 2021 et 2022 montrent toutefois une reprise de l'activité. Il est donc fort probable qu'elle atteigne assez rapidement son niveau d'avant crise, autorisant à se baser sur les chiffres des années 2018-2019 pour présenter un bref panorama de l'importance du secteur économique du tourisme dans les Alpes-Maritimes⁴⁷ qui compte pour 15% de l'activité économique maralpaine contre 7,4% en moyenne sur l'ensemble du territoire national.

Sur le plan géographique, ce sont la Métropole Nice Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins qui concentrent l'activité touristique⁴⁸.

Ainsi, ce sont environ 11 millions de touristes qui fréquentent chaque année le département, 53% venant de l'étranger⁴⁹ et assurant 64% des revenus liés à l'activité touristique qui génère 5,5 milliards d'euros de consommation, 75 000 emplois directs et autant d'emplois indirects. Chaque jour, ce sont en moyenne 200 000 visiteurs qui sont présents dans le département⁵⁰. En cela, il convient de préciser que, même si la pointe des arrivées est enregistrée au mois d'août, la saison estivale ne représente que 50% des arrivées annuelles de touristes. Par exemple, les séjours d'affaires représentent 14% de l'activité⁵¹ dont 140 000 congressistes qui arrivent chaque année par avion. D'ailleurs, avec un flux de 14,5 millions de passagers par an, l'aéroport de Nice Côte d'Azur est le second aéroport métropolitain après Paris même si seulement 28% des touristes y transitent.

En termes de structure de l'activité économique, même si l'hôtellerie est conséquente avec 50% des lits classés en 4-5 étoiles, elle ne représente que 40% des nuitées dont 38% sont réalisées à Nice.

5.2 / EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS DANS LE CADRE DU VOYAGE ET DU TOURISME (ESEVT)

Selon le Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, l'ESEVT « (...) fait référence à l'exploitation sexuelle d'enfants par des touristes, voyageurs et visiteurs à long terme, tant étrangers que nationaux. Elle est notamment définie comme une pratique impliquant "des personnes qui voyagent depuis leur pays vers un autre et s'engagent dans des actes sexuels à des fins commerciales avec des enfants"⁵². (...) Il est important de noter, cependant, que l'exploitation sexuelle des enfants se produit également dans un contexte de voyage et tourisme national, et ne se limite donc pas au franchissement d'une frontière étatique ».

Spontanément, l'ESEVT est souvent envisagée comme un phénomène impliquant des exploiters des pays du Nord et des mi-

neur.e.s des pays du Sud. Pourtant, et bien que la thématique de l'ESEVT (alors qualifiée de "tourisme sexuel") ait effectivement émergé au début des années 1990 dans les pays du sud-est asiatique, il s'agit d'un phénomène observable dans tous les pays du globe.

Terre de tourisme, les Alpes-Maritimes ne peuvent pas être épargnées par le phénomène quand bien même **aucune donnée significative⁵³ collectée dans le cadre du diagnostic ne permet de faire de lien direct entre tourisme et exploitation sexuelle de mineur.e.s dans les Alpes-Maritimes.**

Plusieurs hypothèses⁵⁴ (dont certaines ont d'ailleurs été vérifiées par des études conduites dans d'autres localités touristiques) pourraient expliquer cette absence de liens :

- Digitalisation de la mise en relation entre les exploiters et les mineur.e.s qui rend le phénomène peu visible
- Invisibilisation des mineur.e.s du fait de leur faible proportion dans le cadre de systèmes prostitutionnels qui affectent principalement des personnes majeures
- Manque de formation des acteurs du tourisme à l'identification du phénomène et de ses spécificités
- Stratégies de dissimulation des acteurs du tourisme pour ne pas nuire à l'image de la destination voire à l'image de certains établissements
- Pouvoir symbolique et financier des exploiters permettant de normaliser le recours à la prostitution et/ou "d'acheter le silence" des intermédiaires/témoins
- Normes de genre et de classes contribuant à considérer comme vénales les personnes en recherche de relations sexuelles avec des "hommes de pouvoir" et/ou des "hommes fortunés"

46 - Source INSEE

47 - Chiffres publiés en 2020 par le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France portant sur les Alpes-Maritimes et Monaco (hors Côte d'Azur Var)

48 - Source : CCI

49 - 29% des touristes étrangers sont non-européens

50 - Pic le week-end du 15/08 avec 650 000 touristes présents

51 - Et assurent 20% des revenus de l'activité

52 - US Department of State, Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons, Fact Sheet, Washington DC, 19 août 2005

53 - Les acteurs ayant transmis des données concernant les lieux de prostitution dits outdoor remarquent sur certains secteurs une augmentation du nombre de personnes en situation de prostitution durant la période estivale mais ces données sont trop incertaines pour pouvoir être reliées directement à l'ESEVT.

54 - Liste non exhaustive

Pourtant, les Alpes-Maritimes pourraient être un territoire particulièrement vulnérable à l'ESEVT du fait notamment de :

➔ **L'ampleur du secteur économique du tourisme** L'importance du flux touristique au sein d'une localité augmente mathématiquement la probabilité du recours à la prostitution et donc à l'ESEVT.

➔ **Typologie du tourisme** Le tourisme bleu ou balnéaire est souvent dominé par les dimensions de détente, loisirs, divertissement, amusement, etc. possiblement assorties d'une plus grande propension du recours aux substances psychoactives (à fortiori dans le milieu de la nuit) avec effets désinhibants, euphorisants et stimulants, pouvant augmenter le recours à la prostitution et donc à l'ESEVT.

Le tourisme de congrès ou d'affaires, concernant des personnes en déplacement, loin de leur domicile, peut diminuer les contrôles sociaux internes et externes des voyageurs et augmenter ainsi l'éventualité de recourir à la prostitution et donc à l'ESEVT (isolement, anonymat, etc.)

Le tourisme événementiel peut avoir les mêmes caractéristiques et donc les mêmes effets que le tourisme bleu/balnéaire et que le tourisme de congrès/affaires.

➔ **Socio démographie des touristes** Des liens peuvent souvent être faits entre argent, pouvoir et exploitation sexuelle, liens qui pourraient donc, par exemple, particulièrement affecter un tourisme qualifié de haut de gamme⁵⁵ et ainsi augmenter les risques de recours à la prostitution et donc à l'ESEVT. D'autre part, un tourisme en provenance de pays aux mœurs moins libérales, voire de pays où la sexualité est taboue, pourrait également augmenter les risques de recours à la prostitution et donc à l'ESEVT.

GLOBAL STUDY ON SEXUAL EXPLOITATION OF CHILDREN IN TRAVEL AND TOURISM – REGIONAL REPORT “EUROPE” 2016 (P118)

En septembre 2014, l'oligarque russe Vladimir Lukyanenko (codirecteur du groupe russe de sociétés "Hydromashservice") a été arrêté par la police française pour corruption de mineurs. Propriétaire d'une villa à Èze, un village situé entre Nice et la Principauté de Monaco, dans le sud de la France, Lukyanenko a été trouvé en compagnie d'adolescents et a ensuite été soupçonné d'avoir eu des relations sexuelles avec trois filles et deux garçons âgés de 13 à 16 ans.

Outre Lukyanenko, un autre citoyen russe et un homme de la Principauté de Monaco ont également été arrêtés. Selon les premiers éléments de l'enquête de police, le suspect monégasque travaillait pour une agence de mannequins et faisait office de "proxénète", fournissant des jeunes à des étrangers. Lukyanenko a également été trouvé en possession de drogues et a tenté de soudoyer les policiers qui ont perquisitionné son domicile et l'ont arrêté.

D'ailleurs, sans que ces données ne puissent cependant être considérées comme représentatives sur le plan statistique, l'étude Promifrance conduite en 2022 sur la prostitution des mineur.e.s indique que « Les auteurs de proxénétisme sur mineurs commettent les faits généralement dans un autre département que leur lieu d'habitation (...) » (p62). Ainsi, selon la carte établie par Promifrance, le département des Alpes-Maritimes pourrait être particulièrement "attractif" pour les proxénètes/exploitants, ce qui pourrait donc contribuer à sa vulnérabilité à l'ESEVT⁵⁶.

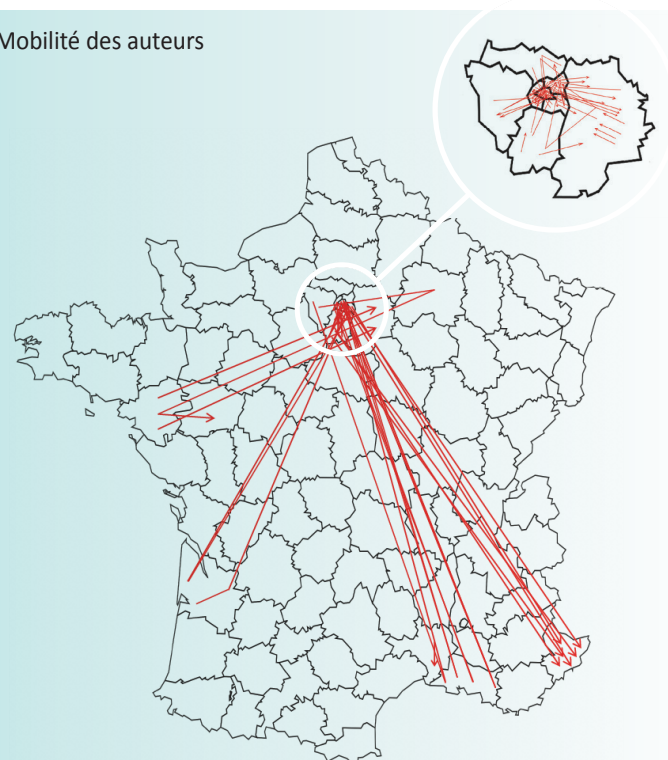
Cette hypothèse "d'attractivité", en tant que facteur de vulnérabilité départementale, pourrait également fonctionner pour certain.e.s mineur.e.s en quête de détente, loisirs, divertissement et d'amusement, etc. En témoignent les propos d'une jeune majeure résidant dans l'Isère et ayant débuté la prostitution alors qu'elle était mineure :

“

« (...) Toutes les trois, on est parties sur un coup de folie et on a fait des clients. (...) [On est resté ensemble] un mois à peu près. On allait de partout, à Marseille, à Nice. On était toutes les trois, aucun pélo. (...) Et en plus, vu qu'après, c'est parti en couilles, on a tapé [de la cocaïne] et tout (...) »⁵⁷

”

Mobilité des auteurs



Source étude Promifrance

55 - Les services maritimes de gendarmerie ont indiqué que des appartements et hôtels à bas-coût en périphérie de la principauté de Monaco (communes de Cap d'Ail, Beausoleil, La Turbie, Roquebrune Cap Martin) étaient occupés par des jeunes femmes essentiellement originaires des pays d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud. Ces jeunes femmes non identifiées comme étant sous la coupe d'exploitants/proxénètes ont des relations tarifées avec des exploitants/clients "haut de gamme" généralement dans des hôtels monégasques, très peu au domicile des jeunes femmes.

56 - Contactée pour les besoins du diagnostic, Mme Hélène Poutu (co-directrice de l'étude) a précisé qu'en raison de l'absence de données nationales centralisées ces tendances se basaient sur l'étude de dossiers dans un nombre limité de juridictions. De ce fait, l'étude de dossiers d'autres juridictions auraient pu faire apparaître d'autres tendances, voire infléchir les tendances présentées sur la carte.

57 - Guillaume Coron, L'exploitation sexuelle des mineurs en Ile de France en 2022, ECPAT France, 2023 (p45)

L'absence de situations d'ESEVT identifiées dans les Alpes-Maritimes dans le cadre de ce diagnostic plaide donc en la faveur du développement :

- 1) D'actions de recherche/étude ciblées pour tenter d'identifier un phénomène d'ESVET qui, pour l'heure, pourrait passer inaperçu
- 2) D'actions de formation/sensibilisation des acteurs du tourisme afin de leur donner des clés de compréhension leur permettant d'identifier un éventuel phénomène d'ESEVT qui pour l'heure, pourrait passer inaperçu
- 3) D'actions de prévention destinées aux mineur.e.s qui résident dans les Alpes-Maritimes et qui pourraient être victimes d'ESEVT comme aux potentiels exploiters/clients⁵⁸

Des actions de cet ordre sont d'ailleurs encouragées par le réseau ECAPT International, spécialiste, de renommée mondiale, du phénomène :

« Malgré les nombreuses actions promues, il semble que les pays européens ne parviennent pas à prévenir [l'ESEVT] et donc à protéger les enfants vulnérables et affectés. L'ampleur alarmante de l'ESEVT [en Europe] et sa complexité croissante et évolutive exigent des réponses plus appropriées et plus fines à tous les niveaux. (...) [La prévention de l'ESEVT ne relève pas des] seuls gouvernements, mais nécessite l'engagement de tous les secteurs, y compris la société civile, le secteur privé, les enfants et les jeunes »⁵⁹

Ces actions invitent notamment à impliquer le secteur privé de l'industrie du tourisme car « Les entreprises privées peuvent être des acteurs clés pour la lutte contre l'ESEVT grâce à leur implication active pour la protection des droits des enfants »⁶⁰. Les collaborations avec le secteur privé s'avèrent donc essentielles et peuvent d'ailleurs s'inscrire dans le cadre d'une démarche dite RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), une démarche allant au-delà des obligations juridiques de l'entreprise et qui est à entendre comme « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société »⁶¹.

Les collaborations s'intègrent également dans la logique des « Principes directeurs des Nations Unies pour les droits de l'homme et les entreprises » (UNHCHR 2011). Dans le même sens, mais de manière

ciblée sur les droits de l'enfant, l'UNICEF, Save the Children et The Global Compact ont élaboré en 2012 des « Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant » dont le 4ème objectif est d'« assurer la protection et la sécurité des enfants dans l'ensemble des activités et des établissements de l'entreprise ».

Enfin, à la suite de son initiative de 2011 relative à la promotion d'un Code Mondial d'Ethique du Tourisme⁶² qui condamne l'ESEVT, la « Framework Convention on Tourism Ethics » a été adoptée par l'Assemblée Générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) le 11 septembre 2019. Dotée jusque-là d'un instrument incitatif, l'OMT est désormais pourvue d'un instrument contraignant :

« L'exploitation des êtres humains sous quelque forme que ce soit, en particulier sexuelle, surtout lorsqu'elle s'applique à des enfants, est contraire aux objectifs fondamentaux du tourisme et constitue la négation du tourisme ; à ce titre, conformément au droit international, elle doit être combattue énergiquement avec la coopération de tous les États concernés et sanctionnée sans concession par la législation nationale tant des pays visités que des pays des auteurs de ces actes, même lorsqu'ils sont accomplis à l'étranger » - Article 5.3

5.3 / RECOMMANDATIONS

Le volet "tourisme" du présent diagnostic n'aura pas permis d'atteindre les résultats escomptés par le projet INSIDE. En effet, les données collectées sont manquantes/absentes et ne permettent donc pas de franchir le stade de l'identification de vulnérabilités territoriales. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer les difficultés de collecte de données (voir ci-dessus) et donc, plaider en la faveur d'investigations spécifiques pour mieux connaître et comprendre le phénomène dans le département.

Les résultats du diagnostic invitent donc les acteurs maralpins de la protection de l'enfance à :

Recommandation N°7 : Commanditer une étude pour connaître et comprendre le phénomène d'ESEVT

Recommandation N°8 : Construire et délivrer des actions de formation/sensibilisation destinées aux acteurs du tourisme

Recommandation N°9 : Coconstruire et déployer, avec les acteurs du tourisme, une stratégie territoriale de prévention (mineur.e.s et exploiters/clients)

58 - Il faut entendre ici des actions de prévention en direction des exploiters/clients dits situationnels, c'est-à-dire ceux et celles qui ne cherchent pas à proprement parler à avoir des relations tarifées avec des mineur.e.s mais qui les sollicitent par hasard en ayant recours à la prostitution. En effet, les actions de prévention destinées à des exploiters/clients dits préférentiels ne seraient d'aucune efficacité puisqu'ils et elles cherchent spécifiquement à avoir des relations sexuelles avec des mineur.e.s.

59 - ECPAT International, Global Study on sexual exploitation of children in travel and tourism, Regional Report "Europe" 2016, p11.

60 - Angela Hawke et Alison Raphael, « Offenders on the Move - Global Study On Sexual Exploitation Of Children In Travel And Tourism 2016 », ECPAT International, Mai 2016, p6.

61 - « Responsabilité sociale des entreprises : une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 », Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social et au Comité des Régions. UE, 7 novembre 2012.

62 - Vers le site web : www.unwto.org/fr/contexte-du-code-mondial-d-ethique-du-tourisme

Pour le faire de manière optimisée, il pourrait être pertinent d'envisager l'opportunité d'un partenariat avec l'ONG ECPAT France, acteur clé de la thématique, disposant d'une expertise incontestable, en France et à l'international, en matière de recherche, de prévention et de coopération entre les organisations de la société civile et le secteur privé de l'industrie du tourisme (labélisation, intégration de la thématique à la Responsabilité Sociale des Entreprises, participation des étudiants et engagement des écoles et centres de formation des professionnels du tourisme, etc.)⁶³

A titre d'exemple mais de manière non exhaustive, ECPAT France est à l'initiative ou partie prenante de multiples actions en lien avec l'ESEVT :

- Dispense de modules de formation/sensibilisation aux étudiants et aux professionnels du tourisme
- Création d'un Serious game destiné aux professionnels du tourisme
- Création d'une vidéo de formation pour les professionnels du groupe Accor
- Création et animation⁶⁴ du concours Don't Look Away⁶⁵ destinés aux étudiants en Tourisme et Hôtellerie de France
- Création de nombreuses campagnes grand public (affiches et spots publicitaires) dont celles liées aux grands événements sportifs comme les mondiaux de football⁶⁶
- Création de guides du voyageur responsable
- Membre du consortium européen pour la création de la plateforme internationale de signalement Don't Look Away⁶⁷

63 - L'analyse comparée des collaborations secteur privé et Organisations de la Société Civile (OSC) dans le cadre de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants au Maroc conduite en 2019 pourrait d'ailleurs être un point d'appui en termes d'analyse stratégique et systémique.

64 - En partenariat avec l'Association Contre la Prostitution des Enfants (ACPE) et la Fédération Française des Techniciens Supérieurs du Tourisme (FFTST)

65 - https://youtu.be/FBofu9WMvys?si=WpInKNcyIUNH_O_R

66 - <https://youtu.be/EmmucuBV66g?si=BBNbSy-TH8hZL3qh>

67 - <https://youtu.be/-5S65VfHeP8?si=gIE93f4-pVJInVQo>

6.1 / ENSEIGNEMENTS DES ATELIERS D'EXPERT.E.S

PERCEPTION ET CONNAISSANCES DES JEUNES SUR LA THÉMATIQUE

- ➔ Parmi les participant.e.s français.e.s, les jeunes ont une définition très variable de la prostitution, les activités prostitutionnelles étant toujours spontanément attribuées à des individus de genre féminin.
- ➔ D'ailleurs, lors des ateliers avec les jeunes français.e.s, une assez grande variété de termes pour parler de prostitution a été employée, souvent des termes à dimension sexiste/misogyne. Bien que recouvrant des réalités très différentes, pouvant varier en fonction des contextes, la diversité sémantique est très vaste même si le terme "pute" est le plus souvent utilisé.
- ➔ L'aptitude aux précisions définitionnelles, celle qui consiste à pouvoir qualifier le michetonnage de prostitution par exemple, varie souvent en fonction de l'âge, de la maturité et des expériences des participant.e.s, à l'instar des propos d'une jeune fille MNA :

“

"Dans mon ancien foyer, il y avait plein plein de filles qui se prostituaient. Ça n'était pas des Noires. C'étaient des filles d'ici"

”

- ➔ Certain.e.s jeunes français.e.s vont intuitivement lier la dimension de rétribution dans la prostitution à des avantages non pécuniaires (promotion professionnelle, hébergement, drogue...) et qualifier par exemple les live cams dénudés ou l'échange de nues comme relevant de la prostitution. D'autres, les plus jeunes et les moins expérimenté.e.s notamment auront davantage tendance à ne considérer comme de la prostitution que la prostitution outdoor/de rue, rétribuée par une transaction financière, et de manière parfois un peu stéréotypée :

“

"[Une prostituée] C'est une femme qui se met au trottoir, en string, et elle attend qu'il y ait des gens qui passent pour la prendre"

”

- ➔ Au-delà, deux participant.e.s français.e.s n'ayant pas ou peu de connaissances (directes ou indirectes) de la thématique, ont pu exprimer leur surprise lorsque certaines explications du caractère protéiforme du phénomène leurs ont été données. Une jeune fille qualifiera même de "grave" le fait pour un ou une jeune de s'adonner à la prostitution sous toutes ses formes.
- ➔ D'ailleurs, ces deux mêmes participant.e.s ont le plus souvent fait montre d'une vision assez normée de la thématique. Cette vision normée, voire normative sera d'ailleurs un point de vigilance à avoir lors d'éventuelles actions de prévention/sensibilisation. En effet, toutes et tous les jeunes n'ont pas le même niveau de connaissance ni le même rapport aux questions liées au sexe, à la sexualité, à la norme.
- ➔ Certain.e.s participant.e.s ont pu indiquer que certains termes sont utilisés localement alors que d'autres ne le sont pas, comme par exemple le terme "michetonnage" (et toutes ses déclinaisons) dont ils/elles disent qu'il doit certainement être employé par "les gens du nord" mais pas dans le sud.
- ➔ Par contre, et cela a été observé lors des 5 ateliers, qu'ils/elles soient français.e.s ou MNA, presque toutes et tous les participant.e.s ont démontré un intérêt manifeste pour la thématique, une certaine soif de comprendre/apprendre.
- ➔ Les participant.e.s ont d'ailleurs déclaré qu'ils/elles n'avaient jamais bénéficié d'actions de prévention spécifiques au sein de leurs établissements scolaires ou de formation, alors qu'ils/elles les jugent intéressants voire même fondamentaux.
- ➔ Hors cadre scolaire, seuls deux MNA déclarent avoir reçu des messages de prévention du risque prostitutionnel, l'un lorsqu'il était en Italie, l'autre dans un foyer en France dont il n'a pas précisé la localité. Les autres indiquent que c'est la première fois qu'ils/elles en entendent parler⁶⁸.
- ➔ Les MNA ont une tendance beaucoup plus spontanée à qualifier de prostitution tous les agissements qui relèvent en réalité de l'exploitation sexuelle⁶⁹. Un jeune indique même que la prostitution est une violence sexuelle, qu'elle peut s'apparenter à une agression lorsqu'elle est forcée/contrainte et que certaines personnes peuvent s'y adonner par manque de moyens :

“

"Que ce soit de l'argent ou de l'hébergement, dès que l'intéressé.e, il accepte ou elle accepte, ça devient je pense de la prostitution"

”

- ➔ L'utilisation du terme exploitation sexuelle s'avère donc beaucoup plus englobant, moins restrictif voire excluant. Il serait à privilégier, car le terme de « prostitution » peut amener les jeunes à ne considérer comme relevant de la prostitution que les activités qui impliquent une transaction financière directe entre un exploiteur/client et une personne en situation de prostitution.
- ➔ Dans le cas contraire, les mineur.e.s (français.e.s notamment) qui utiliseraient leur corps comme objet de transaction pour l'obtention d'un hébergement, de produits stupéfiants, d'objets, etc. pourraient alors ne pas se sentir concerné.e.s par des actions de prévention qui emploieraient exclusivement le terme de prostitution.

68 - Toutes les données sont concordantes pour dire que les MNA sont un public qui est non seulement hautement vulnérable au risque prostitutionnel, mais aussi fortement en contact avec le phénomène prostitutionnel, en témoignent les multiples déclarations des participant.e.s lors des différents ateliers. Pour autant, le sujet ne semble pas faire l'objet de dispositifs de prévention systématisés et ciblés au sein des établissements et services de protection de l'enfance qui leur sont dédiés.

69 - Toutefois, lorsque le consentement de la personne est clair, sans équivoque et non relié à un besoin de survie, certain.e.s participant.e.s peuvent avoir une position moins affirmée quant à savoir si la transaction financière liée à l'acte sexuel relève de la prostitution.

RATIONALITÉ ET CONSENTEMENT

- ➔ Pour les mineur.e.s français.e.s, même si les difficultés personnelles, familiales voire économiques peuvent être évoquées pour expliquer la prostitution, c'est en premier lieu la rationalité du ou de la mineur.e qui est mise en avant :

“Une pute, c'est une pute.
C'est une femme
qui vend son corps”

“Mais peut-être elle n'est pas bien, elle est en manque d'affection.
On ne sait pas en fait. Y'en a ils n'ont pas de lait, donc peut-être
ils vont faire ça pour leurs enfants, peut-être”

- ➔ De manière quasi unanime aussi, et malgré leurs divergences, contradictions et ambivalences, les participant.e.s français.e.s considèrent la prostitution comme un phénomène anormal, indiquant que c'est un problème même lorsque le ou la mineure y consent :

“Quand on est mineur, on ne sait pas ce que l'on fait, on peut tout faire pour des sous”

- ➔ Deux MNA évoqueront également les difficultés liées au consentement lorsqu'il s'agit de personnes mineures :

“Peut-être que certains mineurs ils ne connaissent pas les dangers alors ils se lancent dans ça, sans se rendre compte soit d'être manipulés ou...”

“A moins de 18 ans, si tu sors avec une personne qui a moins de 18 ans, moi je pense que peut-être, c'est un viol, parce qu'elle est toujours mineure. Parce que si elle a 15 ans, 16 ans... Ce que toi tu connais, elle, elle ne connaît pas. C'est une petite fille donc du coup, tu peux lui tourner la tête pour sortir avec elle”

- ➔ Le questionnement des jeunes MNA concernant le consentement enregistre des variations beaucoup moins importantes lorsqu'il s'agit de TEH, notamment lorsque les phénomènes de traite transnationale sont abordés. Avec quelques-un(e)s, les garçons en particulier, des explications s'avèreront cependant nécessaires avant qu'ils ne condamnent uniquement la TEH :

“Y'a des filles qui vivent ça et y'en a qui sont volontaires pour le faire.
Pour le savoir, il faut qu'on leur demande parce qu'on ne peut le voir comme ça”

“Ce n'est pas qu'elles sont forcées.
Elles sont habituées”

Traite transnationale

Les MNA faisant assez nettement la distinction entre la prostitution qu'ils/elles qualifient de volontaire⁷⁰ et la prostitution forcée, ils/elles la déplorent unanimement lors des échanges concernant la TEH aux fins de prostitution, organisée par les réseaux nigériens notamment. Certain.e.s démontrent d'ailleurs des connaissances certaines sur le rôle qu'y jouent les groupes cultistes :

“Ils sont ici. Même à Nice ici. Je le connais”

“Ils sont partout. Au Mali... Ils sont dispersés partout eux”

Au-delà, lorsque sera abordée la dimension protéiforme de la TEH⁷¹, une participante indiquera avoir connaissance du phénomène aux fins de servitude domestique, notamment du départ de jeunes filles ivoiriennes et guinéennes vers Dubaï. Aucune n'évoquera toutefois le phénomène depuis l'Afrique subsaharienne vers le Maghreb, la Tunisie en particulier⁷².

Des confusions entre TEH et travail dissimulé apparaîtront cependant dans les propos d'une participante :

« Oui, nous-mêmes en Tunisie, on a fait ça pour gagner de l'argent »

Une autre participante réagissant d'ailleurs en soulevant le risque de duperies dans pareil contexte :

« Ils ne te disent pas la vérité. Ils te disent que c'est juste pour le travail mais c'est quand tu arrives sur le terrain que tu te rends compte que ce n'est pas comme ils te l'avaient dit »

Enfin, aucune participante ne déclarera avoir connaissance d'autres modalités de TEH transnationale aux fins d'exploitation sexuelle, comme, par exemple, l'exploitation de jeunes filles via des communautés religieuses⁷³.

70 - Qu'elles qu'en soient les raisons en soulignant cependant que la prostitution de survie occupe une place prépondérante dans leurs propos (comme cela sera d'ailleurs largement présenté après cet encadré).

71 - Lors de l'atelier ne réunissant que des jeunes filles MNA.

72 - Pays magrébin par lequel plusieurs jeunes filles déclarent avoir transité.

73 - Des doutes reliés à des signaux faibles existent dans d'autres localités, en Ile de France notamment.

MOTIVATIONS : BESOINS FINANCIERS ET PRESSIONS FAMILIALES

- ➔ A l'instar des participant.e.s français.e.s, l'argent facile sera également évoqué par certain.e.s MNA :

"Mais il y a des filles qui sont trop gourmandes. Elles commencent à faire ça et après elles ne peuvent plus se retourner. Ça c'est ce que moi je vois"

"On a vu plein de jeunes à Tunis. Ils avaient le choix mais ils ne veulent pas travailler. Ils veulent juste la facilité"

- ➔ A fortiori lorsque certain.e.s pourront considérer que le fait d'être pris en charge par les services de l'ASE permet de pourvoir à tous leurs besoins matériels :

"Moi, je pense que si tu le fais chez toi au pays, quand tu arriveras [en France], tu auras une association qui te viendra en aide. Donc tu n'auras plus besoin. Tu ne seras pas obligée de continuer à te prostituer. Une fois ici, il y a des gens pour nous aider"

- ➔ Au-delà, concernant les motivations des mineur.e.s en situation de prostitution, interrogé.e.s de manière spécifique à ce sujet, les participant.e.s MNA apporteront des explications complémentaires, comme l'impératif pour certain.e.s jeunes de devoir rembourser des dettes⁷⁴ si toutefois l'argent perçu une fois arrivé en Europe n'était pas suffisant.

- ➔ Bien que les avis puissent diverger⁷⁵, l'éventualité de pressions familiales est aussi très largement discutée :

"Peut-être qu'il fait ça pour aider ses parents parce qu'il y en a certains qui n'ont pas les moyens. Lui il a peut-être à manger ici mais en fonction de la situation des parents au bled, peut-être il est obligé de faire ça pour les aider"

"Mais jamais il ne va dire à ses parents qu'il fait ça"

"Et bien si. Moi ici, j'ai vu une jeune fille, sa maman lui mettait la pression depuis le pays. C'est une personne que je connais. (...) Sa famille ne lui dit pas forcément de se prostituer. Elle dit peut-être simplement "il faut que tu me donnes de l'argent, il faut que tu m'envoies de l'argent". Et si la jeune fille, elle ne travaille pas comment elle fait pour envoyer de l'argent ?"

"Un parent ne peut pas mettre la pression sur son enfant. En sachant que ton enfant n'est pas dans son pays, qu'il se trouve dans un pays étranger, qu'il n'est pas chez lui... Si tu es un parent, tu ne mets pas la pression à ton enfant. Tu ne l'obliges pas à aller se prostituer. C'est impossible"

⁷⁴ - Sans références explicites de dettes dues à des passeurs.

⁷⁵ - Les divergences qui se sont exprimées entre les participant.e.s montrent parfois que certain.e.s d'entre elles/eux peuvent avoir une vision très normée de ce qu'est la famille, de "ce qui se fait" et de "ce qui ne se fait pas". Il conviendrait donc peut-être de pouvoir sensibiliser les jeunes à leur arrivée en France au fait que, même lorsqu'il s'agit de la famille, il peut y avoir des phénomènes de pressions (directes ou indirectes), des mécanismes protéiformes qui pourraient pousser certain.e.s jeunes à s'engager dans la prostitution afin de pouvoir répondre aux sollicitations de leur famille, quand bien même leur famille ne leur demanderait pas expressément de se prostituer. D'ailleurs, alors que presque tous et toutes les participant.e.s

MNA évoquent la famille selon des représentations plutôt idéalisées de ce que devraient être "de bonnes attentions parentales" (notamment des attentions maternelles), plusieurs participantes se sont montrées contradictoires sans forcément s'en rendre compte. En effet, elles ont pu évoquer leurs situations personnelles de fuite de mariages forcés dans leurs pays d'origine. Deux d'entre elles diront d'ailleurs que leur refus a engendré une coupure des liens avec leurs parents, leur mère notamment. Cela pourrait être un exemple signifiant à mettre en avant pour expliquer que les parents n'ont pas toujours des intentions qui sont compatibles avec les aspirations de leurs enfants.

- ➔ D'autres formes d'exploitation que la prostitution pouvant d'ailleurs être évoquées :

“

*"Ça c'est une obligation. Si ta famille te dit tout le temps il faut m'envoyer de l'argent, il faut faire ça...
Il n'y a rien ici. Toi, ce que tu gagnes ce n'est pas trop. Donc tu vas dire quoi ? Il faut que tu te lances dans
des choses pour que tu gagnes vite de l'argent. Vite, vite. Pour avoir vite, vite de l'argent.
Il faut que tu vendes de la drogue ou bien tu vas partir dans les trucs comme ça"*

”

- ➔ Enfin, sans lien spécifique avec la migration, certaines participantes MNA évoqueront l'éventualité d'un besoin d'argent pour s'offrir ce que les parents refusent à leur enfant. Toutefois, le débat s'engagera rapidement sur les obligations des parents en concluant unanimement sur le fait qu'il n'est pas obligatoire de donner de l'argent à son enfant, de lui acheter une trottinette par exemple.
- ➔ Une participante française évoquera également la difficulté qu'une jeune fille pourrait avoir pour arrêter la prostitution, car elle aurait goûté à l'argent facile, mais aussi parce que gagner de l'argent lui permettrait d'échapper à la vie en foyer "qui ne sert à rien".
- ➔ Même si l'appât du gain et l'argent facile sont avancés par les participant.e.s français.e.s pour expliquer les difficultés qu'une jeune peut rencontrer pour sortir de la prostitution, ils/elles créditent l'efficacité et la valeur d'arguments relativement normés, les poussant à se projeter dans l'avenir et à penser les conséquences que leurs actes présents pourraient avoir dans leur futur :

“

*"De cet argent-là [l'argent du travail même
si c'est beaucoup moins d'argent qu'avec
la prostitution], elle pourra en être fière.
Elle pourra dire à ses enfants qu'elle a
travaillé pour gagner de l'argent.
Alors que là, elle va dire quoi à ses enfants ?
J'ai fait la pute pour avoir cet argent ?"*

”

- ➔ D'ailleurs, concernant le travail, lorsque la question a été posée de savoir si la prostitution pouvait être considérée comme un travail à part entière, les participantes MNA de l'atelier ne réunissant que des filles s'accorderont très vite pour répondre par la négative. L'une d'entre elles dira que pour que l'on puisse considérer la prostitution comme un travail, il faudrait qu'il y ait une école, des modalités d'apprentissage.

MOTIVATIONS : BESOINS DE TYPE SURVIE

- ➔ Les MNA font spontanément référence à la prostitution, en lien d'abord avec leurs expériences sur les routes migratoires. Ils/elles confirment d'ailleurs que le phénomène est très répandu notamment en raison de besoins matériels de type survie⁷⁶, comme l'obtention d'un hébergement par exemple :

“

*"J'ai déjà entendu mais je n'ai jamais vu. Tu dors chez
quelqu'un à cause..."*

”

“

*"Du coup, il faut dire... Quand tu viens dans un lieu que tu ne connais pas, que tu vis dehors, et quelqu'un comme ça
te dit « viens, tu vas manger avec moi, viens dormir chez moi ». Et toi, ça fait combien de jours, combien de semaines
que tu ne dors pas dans une maison, que tu ne te laves pas, que tu ne manges pas bien ? Si quelqu'un te dit ça,
tu vas dire et ben je vais en profiter et si tu y vas et qu'il te sort des choses pareilles,
ça va te choquer mais tu ne sais pas quoi faire. C'est ça "*

”

⁷⁶ - Un participant expliquera également que durant son voyage, il a vu des passeurs proposer à des filles de se prostituer afin de financer leur voyage.

- ➔ D'ailleurs, peut-être du fait de son expérience personnelle, une jeune fille dira que le fait d'avoir des relations sexuelles contre un hébergement ne relève pas de la prostitution :

“

"Si la fille n'a pas de problèmes, qu'elle aime sortir avec des garçons, deux ou trois garçons, pour moi, c'est ça la prostitution. Mais si par exemple tu viens dans un pays et que tu ne connais pas là où dormir ou tu ne sais pas où manger. Il y a des gens qui n'ont pas l'habitude de dormir dehors. Donc du coup, si la fille elle ne sait pas où aller et qu'elle doit aller dormir chez quelqu'un et qu'elle voit une personne à la gare et qu'elle lui dit qu'elle n'a pas envie de dormir dehors parce que j'ai des trucs dans mon sac que l'on peut voler... et que la personne lui propose... La personne ne va pas lui dire "non, tu viens chez moi et puis je vais sortir avec toi". La personne va peut-être lui dire "ben moi je vis seul. Tu viens chez moi et le matin tu sors, tu pars où tu veux". Si la fille elle ne sait pas où aller, où va-t-elle partir ? Et s'il y a quelque chose qui s'est passé entre eux, moi je pense que ce n'est pas de la prostitution. Pour moi, ça ne veut dire que la fille elle avait envie. Ce n'est pas comme si elle avait d'autres choix. Elle a trouvé quelqu'un pour l'aider mais si pour l'aider, c'est ça qu'elle doit faire... Moi je pense que ce n'est pas de la prostitution"

”

- ➔ Même si une participante MNA s'avère nettement plus intransigente :

“

"Si tu n'as pas d'endroit où dormir, eh bien tu restes dehors. Pourquoi donner ton corps à quelqu'un ?"

”

EXPLOITATION SEXUELLE SUR LE PARCOURS MIGRATOIRE

- ➔ D'autres, précisant qu'ils ont observés le phénomène dans leur pays d'origine et/ou au cours de leur parcours migratoire, indiquent qu'il s'agit non seulement d'une réalité pour les filles/femmes, mais aussi pour les garçons/hommes :

“

"En France, en Italie, en Espagne, au Maroc..."

”

“

"Comme il a dit lui, au Sénégal il y a des hommes qui sortent avec des femmes qui sont plus âgées qu'eux. Il y a aussi des messieurs qui vont marier des petites filles. Comme lui il est en train de vieillir et qu'il a un peu d'argent..."

”

“

"En Tunisie aussi, il y a des hommes qui sortent avec des touristes femmes plus âgées qu'eux"

”

“

"[Le fait que la prostitution soit un phénomène fréquent sur les routes migratoires] C'est vrai, c'est souvent. Ce ne sont pas des mensonges"

”

“

"Quand tu pars pour chercher du travail, elle vient et elle dit « tu viens chez moi, il y a un boulot ». Et si toi tu pars, ça va se passer mal"

”

“

"En Algérie, du coup, une femme arabe peut te prendre. Tu vas rester chez elle, seulement pour le sexe"

”

“

"Moi quand j'ai quitté en Algérie, je suis venu en Libye, j'ai entendu les gens qui parlaient. Il y avait un taximan il a pris deux jeunes mais c'était conclu avec deux dames libyennes. Après il leur ont dit qu'ils allaient travailler (...). Y'en a un qui a dit oui. Dès qu'ils sont rentrés dans la cour, les deux femmes sont venues, elles ont dit "ah, c'est toi ?". Mais lui il ne comprenait pas ce que disaient les femmes. Lui il ne parlait qu'anglais. Elles lui ont dit de rentrer, qu'elles allaient lui donner à manger et à boire. Après, elles ont commencé à profiter de lui. Lui il a dit qu'il n'était pas venu pour ça. Après elles lui ont dit que s'il ne faisait pas ça... Finalement, le monsieur il a accepté ce que les femmes elles voulaient de lui. Après quand il est sorti, il a dit que jamais de la vie il ne reprendrait un taximan pour aller travailler."

”

“

"Il y en a qui n'ont pas le choix aussi. Il y a une femme qui leur dit "je te mets chez moi" et puis elles abusent d'eux"

”

➔ Lorsque les participantes MNA discutent de cette forme d'exploitation sexuelle dans le Maghreb, l'une d'entre elle indique que les hommes qui refuseraient des relations sexuelles avec des femmes dans le Maghreb pourraient s'exposer au risque de se voir "refouler au désert"⁷⁷. En effet, la femme "éconduite" pourrait appeler la police pour dénoncer le garçon qui s'est refusé à elle. Mais au-delà, à propos de garçons qui se prostituaient en Algérie avec des femmes algériennes, une participante dira qu'il est, selon elle, plus grave lorsqu'une femme viole un garçon que lorsqu'un garçon viole une fille. Cette remarque souligne l'importance de l'intégration des normes et inégalités de genre par certaines jeunes filles et confirme donc l'intérêt d'actions spécifiques de prévention/sensibilisation à ce sujet.

➔ Mais au-delà, trois participants MNA donneront d'autres explications concernant l'exploitation sexuelle des jeunes filles/femmes sur les routes migratoires :

"Tout le long, si les femmes ne se donnent pas, le convoi ne passe pas. Si elles ne veulent pas le faire, votre convoi ne passe pas"

"Mais il y a aussi les Libyens, quand ils nous attrapent... Moi j'ai fait un mois. Quand on t'attrape on te met en prison. Ils peuvent te vendre. On te vend comme ça. Quand on te vend, celui qui va t'acheter, il va t'exploiter. C'est forcé. C'est pour cela que tu vas voir certaines filles qui se vendent aussi"

"C'est comme ça dans tous les pays maghrébins. Toutes les femmes qui passent, c'est comme ça. A 90%"

➔ Mais au-delà des "Arabes", un participant avancera aussi une autre explication de la prostitution dont sont victimes les jeunes femmes sur les routes migratoires :

"Ce n'est pas que les Libyens. Oui, les Libyens quand on t'attrape sur l'eau, on te vend à un autre Arabe. Eux ils ne font pas la prostitution. Eux, ils te gardent et ils te disent d'appeler tes parents pour envoyer de l'argent. Si tu envoies l'argent, eux ils te laissent. Ce n'est pas pareil. Mais nous les Noirs... Ce n'est pas que les Libyens qui vont regrouper des Nigériens, des Ivoiriens, des Maliens pour faire la prostitution. C'est nous-mêmes qui font. (...) La semaine dernière, j'ai vu en Libye, ils ont attrapé des Nigériens. J'ai vu ça sur Facebook. Mais tu sais pourquoi ils font ça ? Parce que nous les Blacks, on travaille. Donc en Libye, les femmes arabes... si tu regardes les femmes, c'est un problème. Donc eux, ils font ça pour les gens qui vont durer là-bas, qui font trois ans, dix ans... Eux ils ne trouvent pas de femme comme ça. Ils vont là-bas pour faire du plaisir là-bas. Tu vois. Donc comme ça ils trouvent l'argent. En Libye, il y en a beaucoup des Nigériens qui font ça. Ce n'est pas que des Nigériens mais eux, ils sont plus nombreux. C'est la majorité"

➔ Dans le même sens, une participante indiquera qu'en Tunisie où la prostitution est fréquente, les sollicitations sont essentiellement le fait de personnes qui sont des mêmes pays d'origine que les personnes qui se prostituent.

➔ Par contre, un seul participant indiquera avoir déjà entendu parler de phénomène prostitutionnel de MNA en France :

"Moi je connaissais un ami à Marseille qui le faisait. Il vendait son corps avec des femmes"

➔ Au-delà des raisons économiques pouvant pousser des mineur.e.s à la prostitution, les MNA, même s'ils/elles portent un regard plutôt dépréciatif sur le phénomène, déclarent le plus souvent le comprendre :

"Moi je peux dire que c'est soit c'est manque d'expérience, soit une manipulation, soit l'argent, soit une protection ou hébergement"

⁷⁷ - Pratiques policières parfois qualifiées de harcèlement policier qui consistent à tenter de décourager les personnes migrantes en les interpellant et les éloignant des zones frontalières. Observables de longue date au Maroc (le refoulement au désert consistant à éloigner les migrants des régions de Tanger et Nador vers la région Tiznit), la pratique s'observe aujourd'hui également en Tunisie.

ESCORTING, MICHETONNAGE, SUGAR DADDY

- ➔ Pour les mineur.e.s français.e.s, et comme cela a déjà été évoqué précédemment, apparaît cependant souvent une forme d'ambivalence concernant le positionnement de la mineure, spontanément considérée comme consentante, pouvant même faire le choix de la prostitution par goût pour le sexe :

“
*“En fait, c’est une pute. En fait, elle aime bien se faire niquer, mais pas gratuitement.
 Du coup, nous ça nous ramène des sous. Enfin, pas nous... vous avez compris.
 Mais quoi, S., elle nous ramenait des sous”*
 ”

- ➔ Pour les jeunes français.e.s, l’escorting, souvent considérée comme une activité plus rémunératrice, est aussi plus valorisée, en premier lieu mise en lien avec la possibilité pour la fille de choisir son client selon ses propres critères d’apparence physique et d’hygiène (un participant évoquant même la possibilité pour une escorte d’imposer des rapports sexuels protégés, contrairement à une prostituée).

- ➔ Lorsqu’il parvient à être défini, le michetonnage est considéré comme une situation où une personne n’ayant pas de sentiments ou d’attraction pour une autre personne, entretiendra une relation avec cette autre personne afin de profiter de son argent. Pour certain.e.s mineur.e.s français.es, le michetonnage n’est pas réellement considéré comme de la prostitution :

“
*“Le michetonnage, c’est une fille qui est là avec le mec, que pour ses sous.
 Ou le garçon qui est là avec la fille que pour ses sous. Elle s’en fout
 qu’il est beau. Elle n’a aucun sentiment alors que le mec il est dedans
 dedans et elle, elle ne veut que ses sous”*
 ”

“
*“Michetonner, ce n’est pas
 se prostituer, c’est profiter
 des gens”*
 ”

- ➔ Le terme de sugar daddy est un terme en circulation/connu des participant.e.s français.e.s :

“
« Je savais que ça allait tomber, parce que j’en ai déjà entendu parler plein de fois »
 ”

- ➔ Même si leur définition du terme peut elle aussi être assez stéréotypée :

“
*“Un sugar daddy, c’est un mec vieux qui est riche
 et qui va bientôt mourir et il paye une petite
 pour sortir avec et il la met bien”*
 ”

“
*“Un sugar daddy, c’est une pute homme...
 Ah non, c’est un vieux qui paye une petite”*
 ”

- ➔ Les participant.e.s français.e.s déclarent que le terme est employé dans leur entourage, uniquement sur Tiktok®. Ce seraient d’ailleurs à la fois les sugar daddies qui afficheraient sur Tiktok® ce qu’ils possèdent et seraient en capacité d’offrir à une fille, mais aussi les filles, qui disent sur Tiktok® que ces hommes sont leurs pères et qu’ils les gâtent.

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

- ➔ D'ailleurs, les connaissances des participant.e.s (toutes catégories confondues) sur les plateformes internet et réseaux sociaux pouvant être liés à la prostitution, bien qu'étant hétérogènes et pas forcément mises en relation directe avec le phénomène, leur permettent de faire de nombreux liens, pour elles/eux, assez évidents entre numérique et sexualisation/marchandisation des corps.
- ➔ Une participante française expliquera par exemple que les réseaux sociaux comme Instagram®, au-delà des petites annonces, peuvent être utilisés aux fins de publicité, certaines filles s'exposant et expliquant qu'elles vont rejoindre un client, ceci afin de pouvoir attirer d'autres clients.
- ➔ D'autres participant.e.s expriment des connaissances liées aux failles de sécurité des algorithmes des réseaux sociaux pour le contrôle de la diffusion d'images/vidéos dénudées et, a fortiori, lorsqu'il s'agit de pornographie :

“

"Il y a des comptes exprès. Je le sais parce que je tombe dessus à chaque fois. Il y a des comptes comme "recherche de nudes" ou "à la recherche d'une dominante" ou des trucs comme ça"

”

- ➔ Une participante française expliquera d'ailleurs recevoir des demandes non sollicitées de connexion à ces comptes en DM⁷⁸, comme trois participantes MNA, en France, comme dans leur pays d'origine :

“

"Moi, tout le temps, on m'envoie des messages [en France]. Tous les jours il y a des gens qui m'envoient des messages, qui me proposent des choses : "tu veux me faire ça ? Tu veux me faire ça ? Parce que moi je suis trop sur Snap. Donc, quand je poste des stories ou qu'il y a certaines personnes avec qui je commence à parler, elles te proposent des choses, direct. Il y en a qui sont jeunes mais il y en a certains, ce ne sont pas des jeunes"

”

“

"Il y en a qui lancent un appel vidéo et directement ils montrent leur corps"

”

“

"Oui, même moi sur mon ancien compte... C'est pourquoi je l'ai laissé. Il y a des hommes qui envoyaient des photos d'eux nus. J'ai montré ça à ma maman et elle m'a frappée. Elle m'a dit que j'avais fait exprès et elle a arrêté mon téléphone. Ce n'était pas ici. Ce sont des hommes africains"⁷⁹

”

- ➔ Un garçon MNA s'aventurera même à dire sans développer davantage :

“

"Sur Tiktok oui, mais moi je pense que sur Snap, c'est pire parce que les gens ils t'ajoutent et si toi tu acceptes, après ils t'envoient des vidéos"

”

- ➔ Au-delà, les participant.e.s français.e.s confirment l'existence de comptes "fisha" dans les Alpes-Maritimes :

“

"En fait, c'est un compte. Ben nous par exemple, là, on a tous les 06. Et dessus, ben ils affichent toutes les filles dénudées, ou les filles qui ont déjà sucé, qui ont déjà niqué. Ils affichent tout dedans. Ils mettent leur pseudos Snap et tout"

”

- ➔ Plusieurs participant.e.s MNA indiquent avoir entendu parler de comptes au fonctionnement proche dans leur pays d'origine, l'un d'entre eux précisant d'ailleurs :

“

"Il y a des groupes sur Telegram®. C'est un groupe en Tunisie qui s'appelle "dope gang", le gang de drogue. C'est un groupe qui a 20 000 membres. Il y a des gens qui écrivent le numéro des filles avec les photos, des posters avec la maison c'est où. Tu vois il y en a à Bizerte, en Tunisie capitale, à Sousse, à Sfax... C'est partout"

”

- ➔ Un participant MNA indiquera d'ailleurs que dans leurs pays d'origine, le réseau social sur lequel il y a le plus de prostitution est Facebook®, réseaux social qu'ils/elles utilisent toujours⁸⁰ alors qu'il est en perte de vitesse considérable chez les jeunes français.e.s
- ➔ En plus d'un participant de nationalité tunisienne, plusieurs participant.e.s MNA originaires d'Afrique subsaharienne confirmeront que la prostitution via les réseaux sociaux est un phénomène qui existe tant dans leurs pays d'origine qu'en France :

“
"Oui, ça il y a de partout"
”

“
"Elles mettent des photos, avec leur numéro.
Si tu es intéressé, tu appelles"
”

“
"Moi j'ai un collègue à l'école ici en France, un Tunisien, il m'a montré un site même. C'était Escorte Miss"
”

Environnement numérique dans lequel peuvent évoluer les mineur.e.s

Lors des ateliers les participant.e.s ont été interrogé.e.s sur leurs connaissances liées au numérique et aux liens qu'il est possible de faire avec la prostitution. Encore une fois, et pour les mêmes raisons que celles énoncées précédemment, leurs connaissances sont hétérogènes.

Les connaissances des professionnel.le.s sont elles aussi disparates, plusieurs.e.s indiquant en manquer⁸¹. Nombreux sont celles et ceux qui déclarent également ne pas se sentir en capacité, hormis pour la diffusion de messages très généraux, de conduire des actions de prévention spécifiques avec les jeunes à ce sujet.

L'environnement numérique dans lequel les mineur.e.s évoluent est pourtant un facteur d'influence de premier ordre en terme de vulnérabilité des mineur.e.s à l'exploitation sexuelle, la prostitution en particulier mais les violences sexuelles de manière plus générale. Un co-apprentissage responsable éduquant.e.s/mineur.e.s s'avère donc nécessaire dans un environnement où réalité et virtuel se mélangent.

Concernant les liens entre numérique et prostitution, il y a tout d'abord la dimension ayant trait aux propositions d'actes sexuels tarifés, celles-ci peuvent y être explicites ou implicites. Pour les mineur.e.s, elles se situent le plus souvent en arrière-plan d'actes sexuels tarifés proposés par des personnes majeures. Dans ce cas de figure, il ne s'agit pas de propositions d'actes sexuels tarifés destinées forcément à des exploiters/clients dits préférentiels⁸² mais plutôt à des exploiters/clients dits situationnels⁸³. En effet, il est assez rare que les mineur.e.s qui utilisent ces dispositifs numériques y déclarent leur minorité. Les données issues des dernières études consultées ne permettent pas d'ailleurs de savoir s'il existe clairement des signes évolutifs de types emojis, échappant aux algorithmes de censure, qui permettent d'identifier qu'il s'agit de l'annonce d'une personne mineure. Bien sûr, cela n'exclut pas que des exploiters/clients dits préférentiels concentrent leur attention vers les annonces des personnes se déclarant tout juste âgées de 18 ans.

Mais l'environnement numérique peut également être utilisé par des exploitants/proxénètes pour recruter des mineur.e.s aux fins d'exploitation sexuelle. Dans pareilles situations, trois principaux cas de figure sont observables. Ainsi, il peut y avoir des annonces diffusées sur les réseaux sociaux lançant de manière à peine dissimulée des "appels à candidatures" (annonces du type "plans sous"). Dans un registre proche mais tout de même un peu différent, il peut y avoir des sollicitations directes de mineur.e.s en messages privés. Il peut également y avoir des sollicitations détournées, destinées à des mineur.e.s qui partagent des contenus montrant des vulnérabilités que les exploitants/proxénètes sauront utiliser pour les enrôler dans des activités prostitutionnelles (la traduction la plus connue du phénomène est celui dit des lover boys⁸⁴).

Enfin, l'environnement numérique peut être utilisé aux fins d'exploitation sexuelle pour le partage de contenus à caractère pornographique, d'images et de vidéos dénudées mais aussi, ultérieurement, pour la "commande" discrète, via WhatsApp® ou Telegram® par exemple, de relations sexuelles tarifées avec accompagnement par les exploitants/proxénètes des mineur.e.s au domicile de leurs exploiters/clients.

Au final, il est possible de différencier l'environnement numérique, lorsqu'il est utilisé aux fins d'exploitation sexuelle des mineur.e.s, en 6 catégories :

- 1) Les réseaux sociaux
- 2) Les applications de rencontre
- 3) Les sites de petites annonces⁸⁵
- 4) Les sites de partage de contenus
- 5) Les sites pornographiques
- 6) Les comptes d'influenceurs⁸⁶

78 - Initiales de "Direct Messages" (en anglais)

79 - Ce verbatim montre, qu'encore une fois, des normes de genre stéréotypées pourraient être à l'œuvre en renversant la charge de la responsabilité sur la fille alors qu'elle reçoit de nudes non sollicités

80 - Même s'ils/elles indiquent presque toutes et tous qu'ils ont également des comptes TikTok® et Instagram®

81 - Données issues des 23 réponses au questionnaire interne aux services d'ALC diffusé dans le cadre du diagnostic.

82 - Qui cherchent à avoir des relations sexuelles tarifées spécifiquement avec des personnes mineures.

83 - Qui sollicitent des relations sexuelles avec des personnes qu'ils pensent majeures mais qui s'avèrent ne pas l'être.

84 - Hommes qui séduisent des jeunes filles et qui les incitent ensuite à la prostitution par amour, par duperie, avec ou sans contrainte...

85 - A titre d'exemple, selon les données communiquées par les services maritimes de gendarmerie, au 01/06/23 le site "Sexmodel" comptabilisait pour Menton et ses environs (incluant Monaco) 191 petites annonces référencées comme relevant d'activités prostitutionnelles.

86 - Des contenus d'influenceurs et influenceuses peuvent faire la promotion de comptes MYM® et autres comptes proposant des contenus dénudés et/ou pornographiques, voire des codes promo pour des formations permettant d'apprendre à "gérer son business" sur les réseaux sociaux et les plateformes internet.

Il n'est pas possible de décrire précisément dans le cadre de ce diagnostic tous les liens entre ces dispositifs numériques et la prostitution. A titre d'exemple, il est cependant possible d'indiquer que ces dispositifs, même lorsqu'ils sont clairement interdits aux mineur.e.s (à l'instar des sites pornographiques), peuvent toutefois permettre de s'y inscrire ou d'y accéder très facilement avec une identité d'emprunt⁸⁷ et/ou avec l'aide d'une personne majeure afin d'y inscrire des coordonnées bancaires par exemple. D'autre part, lorsqu'ils ne sont pas réservés à un public adulte, ces dispositifs numériques pré-

tendent contrôler les contenus qui y sont partagés, le plus souvent via des algorithmes⁸⁸. Toutefois, les utilisateurs font preuve d'une grande ingéniosité pour perturber le fonctionnement des algorithmes en utilisant par exemple des emojis dont tout le monde connaît la signification implicite, des mots codés, etc. Dans le même sens, les petites annonces pour des relations sexuelles tarifées pourront par exemple mentionner qu'il s'agit de prestations de massages naturistes réalisées à domicile, etc.

- ➔ Mais les jeunes filles MNA pourraient ne pas être uniquement exposées au risque prostitutionnel sur les réseaux sociaux dont l'une d'entre elle dit d'ailleurs savoir se prémunir :

“

“Moi je trouve que c'est risqué parce qu'il y a des gens qui te menacent. Il y a des gens qui t'envoient des messages, qui t'insultent, qui insultent ta famille. On ne sait jamais. On ne sait pas où est-ce qu'ils habitent. Peut-être qu'un jour ils pourraient me tuer ou me faire un truc. Donc à cause de ça, à partir du moment où je reçois certains messages, je bloque”

”

SOLLICITATIONS DANS L'ESPACE PUBLIC

- ➔ En effet, les participantes MNA déclareront faire l'objet de multiples sollicitations, parfois pour des relations sexuelles tarifées, dans l'espace public :

“

“Même ici parfois moi quand je sors, il y a des gens qui m'arrêtent ou qui m'appellent. Je ne leur réponds pas mais ils me disent “j'ai de l'argent viens”. Une fois aussi, j'étais avec une amie. On partait au Leclerc. Il y avait un monsieur qui était dans la voiture. Il a appelé mon amie. On ne s'est pas retournées. Et après il a dit “Viens j'ai de l'argent”

”

“

“On était à l'hôtel. J'ai une copine, on était ensemble à l'hôtel. Et il y a un monsieur qui nous a proposé ça. Il nous a proposé 150 euros”

”

“

“De toute façon ici, à chaque fois que tu sors ou même quand tu vas faire les courses, il y aura une personne qui va te dire “viens, j'ai de l'argent”

”

- ➔ Deux participantes au sein d'ateliers différents auront cependant un jugement assez contradictoire sur ce qui pourrait expliquer ces sollicitations :

“

“Ce n'est pas parce que l'on porte des bayas⁸⁹, que l'on est des prostituées. Ici, on peut s'habiller comme on veut”⁹⁰

”

“

“Moi je crois que ça dépend de ton comportement. Quand tu vois les grandes personnes, il y a des démarches que tu fais, ça aguiche les gens. Mais si tu marches correctement. Moi franchement, ni mes frères noirs en France, ni les Blancs, il n'y a personne qui ne m'a approché. Ma tête est tout le temps baissée. Peut-être que si tu regardes dans les yeux, c'est là que ça va t'attirer. Selon moi”

”

87 - En France, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) interdit d'ailleurs l'usage des réseaux sociaux aux mineur.e.s de moins de 13 ans.

88 - Ces contrôles ne concernent généralement pas les messages privés qui peuvent y être échangés.

- ➔ Cette divergence démontre d'ailleurs encore une fois l'impact des normes de genres notamment lorsqu'il concerne les inégalités entre les garçons et les filles, ces dernières pouvant parfois les avoir intégrées de manière plus forte que les garçons. Mais la déclaration de cette jeune fille plaide également en la faveur d'actions de sensibilisation à conduire auprès des garçons MNA qui, eux aussi, pourraient être influencés par ses normes de genre et donc développer des comportements inappropriés dans l'espace public français (ex : harcèlement de rue).
- ➔ Au-delà, à l'instar de propos de garçons MNA précédemment relatés indiquant, à l'exception de deux d'entre eux, n'avoir jamais reçu de messages de prévention/sensibilisation aux risques d'exploitation sexuelle depuis leur arrivée en Europe, les propos de jeunes filles MNA concernant le rôle joué par un médecin niçois ne font que confirmer l'intérêt d'actions de prévention/sensibilisation systématisées :

“

“Oui, le médecin de Carrefour jeune à Nice nous a dit que ce n'était pas normal. Il nous a dit que si quelqu'un nous proposait, on pouvait aller chez lui et qu'il allait appeler la police”

”

“

“Si le médecin ne nous avait pas dit, nous on ne savait pas. Et on se serait peut-être dit que si on allait voir les professionnels pour le leur dire, peut-être, ils allaient nous engueuler. Ils allaient dire que c'était notre faute. Mais lui, il nous a expliqué donc, comme ça, on savait déjà”

”

- ➔ Mais en plus de la vulnérabilité des jeunes filles liées au risque de “se faire engueuler”, les jeunes filles MNA pourraient également être vulnérables au risque de méconnaître ou d'avoir des connaissances erronées concernant certains codes socioculturels dans leur nouvel environnement. Elles pourraient ainsi croire qu'elles doivent répondre favorablement aux sollicitations de certains hommes qui leur diraient par exemple : “ici, c'est comme ça que les choses se passent”⁹¹.
- ➔ Lors de ces échanges, deux participantes ont également pu exprimer leur désaccord quant à savoir si ce sont davantage les filles migrantes qui sont sollicitées dans la rue ou si cela arrive également aux filles françaises. L'une pense que toutes les filles sont exposées à ce risque alors que l'autre pense que ce sont peut-être davantage les filles migrantes :

“

“Je ne sais pas... Peut-être qu'ils croient que parce que l'on vient de l'étranger, on a l'habitude de faire certaines choses. Parce que nous, avant de venir ici, je ne sais pas moi... ça m'étonne quand je pars faire des courses que parfois une personne m'arrête et me dise “J'ai de l'argent viens”. Je me suis dit que c'est peut-être parce que je suis noire qu'il me propose ça”

”

89 - Le baya est un bijou traditionnel qui est utilisé par les femmes dans certains pays d'Afrique depuis de nombreux siècles. Le baya (aussi parfois appelé bin-bin est un ensemble de perles enfilées sur de fines lignes de corde ou de pêche qui ornent la taille des femmes. On peut les porter soient cachées sous les vêtements soient de manière visible pour apparaître sur les vêtements [source : lesbiennes.fr].

90 - Une participante sera cependant moins affirmative concernant l'impact des bayas et des tenues vestimentaires, étant à préciser que cette participante a plusieurs fois usé de propos normalisant les inégalités de genre au cours de l'atelier : “Quand tes bayas sortent, quand tu portes des petits vêtements”.

91 - A l'image des propos de deux jeunes MNA témoignant dans un extrait vidéo projeté aux participant.e.s lors des ateliers.

- ➔ Les propos de cette jeune fille permettent de confirmer une hypothèse extraite des travaux de l'historien Pascal Blanchard notamment concernant le fantasme des corps racisés chez les hommes "blancs", hypothèse qu'il est également possible de mettre en lien avec l'attrait de l'exotisme, concept développé du géographe Jean-François Staszak. D'autant que cette participante précise qu'il s'agit d'hommes français, peut-être d'origine maghrébine, mais qu'elle qualifie de Français (plutôt des hommes adultes et non pas de jeunes hommes) :

“

“Moi, je pense qu’avec nous, c’est trop facile pour lui. Je pense qu’il ne ferait pas ça avec une fille française. Il ne proposerait pas à une fille française du sexe contre de l’argent. Même s’il a vu la fille, il va faire autrement. Avec nous, c’est plus facile pour eux par rapport aux gens d’ici. (...) [D’ailleurs], la dernière fois, quand j’étais à Grasse aux Apprentis d’Auteuil, il y a un mec de ma classe, il m’a dit que c’était plus facile d’avoir les filles noires que d’avoir les filles blanches. Il disait qu’avec les filles noires, on pouvait faire tout ce qu’on veut, que l’on pouvait coucher avec. Parce qu’en fait on a parlé et il m’a dit que c’était plus facile avec les filles noires parce que leurs frères ne vont rien dire. Alors que pour les blanches leurs frères ils vont venir. Il a dit aussi qu’après, quand il va sortir avec la meuf, il pourra faire tout ce qu’il veut. Moi, je n’ai rien dit, j’ai écouté mais s’il voit les choses comme ça, tant mieux pour lui”

”

- ➔ Ces compléments permettent aussi de faire l'hypothèse d'une vulnérabilité des jeunes filles MNA du fait de leur isolement sur le territoire français. En effet, elles pourraient ne pas bénéficier de la protection de leur famille et, à fortiori, de grands frères comme cela serait le cas pour des jeunes filles françaises⁹².

PROSTITUTION MASCULINE

- ➔ La prostitution masculine, lorsqu'elle affecte les garçons ayant des relations sexuelles tarifées avec des hommes, est abordée par les mineur.e.s français.e.s de manière beaucoup plus sévère. Certaines ambivalences ont cependant pu émerger, quelques-uns/un.es disant ou finissant par dire qu'il s'agissait de la même chose, peu importe que cela concerne un garçon ou une fille.

- ➔ Pour elles/eux, la prostitution des garçons est toujours très en prise avec des normes et stéréotypes de genre, un participant disant même que le fait de se prostituer pour un garçon, pourrait être encore plus grave :

“

*“Homme, tu vas dire qu’il a encore plus de problèmes psychiatre.
C’est encore plus grave. Et oui, si la police... Ils vont
le mettre dans un truc de fous. Parce que si c’est un homme tu vois...
Encore, tu m’aurais dit que c’est une femme.
Je ne sais pas, elle a envie... Elle a besoin de trucs ou quoi.
Mais quand c’est un homme...”*

”

- ➔ Ces stéréotypes de genre pourraient notamment avoir une influence sur le consentement supposé du mineur à la prostitution :

“Un mineur homme qui fait prostitué, ça n’a rien à voir, parce que c’est son choix”

- ➔ Au-delà, les participant.e.s français.e.s semblent avoir un rapport beaucoup plus distancié à la prostitution masculine même si l’un d’entre eux indique avoir connaissance d’une situation :

“Ben moi, j’ai un copain qui m’a dit que dans le foyer où il était, il y avait un mec qui se prostituait”

- ➔ La prostitution masculine peut inspirer un sentiment de peine / compassion à certain.e.s participant.e.s mais est, le plus souvent, corrélée à une forme de dégoût de l’homosexualité conférant parfois à de l’homophobie :

“Moi je suis homophobe. La Mecque, je l’avoue. Vous pouvez aller porter plainte contre moi, La Mecque je suis homophobe. Je ne vous aime pas ceux qui sont gays et tout”

“Par Allah, moi aussi je suis homophobe”

- ➔ Toutefois, il convient aussi de souligner que le rappel du cadre légal, impliquant à la fois liberté de penser et le respect des différences, a quelque peu tempéré les positionnements des participant.e.s s’étant déclarés homophobes⁹³ :

“Mais j’ai une question du coup. T’as vu, moi je viens de dire je n’aime pas ce qu’ils font les hommes, c’est dégueulasse et tout. Moi je n’aime pas les hommes, voilà, c’est mon choix mais celui qui aime les hommes, c’est son choix. Donc je ne critique pas, je dis que je n’aime pas, c’est tout”

“On a le droit de dire ce que l’on pense”

- ➔ Les positionnements des MNA sont eux aussi le plus souvent très homophobes⁹⁴, et très souvent assortis de questions et d’échanges poussés sur les causes possibles de l’homosexualité, les liens entre homosexualité et religion⁹⁵, etc. :

“Parce que ce genre de truc, je ne comprends pas. Selon moi, ça ne doit pas exister”

“En plus, c’est en Europe que moi je vois ce genre de trucs mais si en Afrique il y a ça... Mais si en Afrique, on voit le pédé, tu le frappes. Direct, tu le frappes”

“Moi je trouve que ça, c’est une malédiction. Parce que moi je pense que ça, ce n’est pas facile. Tu es un homme et tu sors avec un homme. En plus, j’ai vu sur les réseaux sociaux et dans certains pays, c’est légalisé, homme qui se marie avec homme. Mais moi, si je vois ce genre de truc, dans ma tête, c’est dingue quoi. C’est pour ça que moi je pense que c’est une malédiction. Pour moi, ça, ça ne doit pas exister”

93 - Une recherche conduite actuellement sur le rapport des MNA à la thématique des valeurs de la République et de la laïcité en partenariat avec la PJJ démontre l’efficacité d’un rappel du cadre légal sans volonté de modifier le regard que les jeunes portent sur l’homosexualité. La pertinence de ce positionnement, adopté pendant les ateliers conduits avec les MNA à propos de l’homosexualité a été confirmée.

94 - Une jeune fille dira même : “Moi seulement, s’il y a un médicament pour te tuer, même si tu es mon enfant...”

95 - Là encore, le rappel serein du cadre légal français sans intention de convaincre a permis aux participant.e.s de s’exprimer librement, de réfléchir et parfois, pour certain.e.s de nuancer leurs points de vue.

“
"Parce que dans la Bible, comme dans le Coran, c'est une abomination. C'est décrit dans la Bible, comme dans le Coran"
 ”

“
"Il a raison aussi... Parce qu'en Afrique il n'y a pas trop de gays, parce que leurs parents sont difficiles avec eux. Tu fais ça, ce n'est pas bien. Ils montrent le chemin. Mais en France non, tu vois ils laissent leur fils faire ce qu'il veut. Et après égal quoi, il devient un gay. La fille devient quoi ? Elle devient lesbienne. C'est ça ».
 ”

➔ De manière différente pour l'un et pour l'autre, deux participants se sont toutefois nettement distingués :

“
"Pour moi, je pense que c'est chacun qui fait ce qu'il veut. Par exemple, moi j'aime les femmes. Y'a pas de soucis. Toi tu es homme et tu aimes les hommes, pas de soucis. Tu me respectes, je te respecte. Chacun fait ce que tu veux. (...) Il faut calmer. C'est pour cela, je vous dis. Il faut expliquer. (...). Chacun respecte l'autre. Basta ! (...) Ici, c'est la France "
 ”

“
"En Afrique, quand tu fais ce genre de truc, surtout les hommes, quand ils font ça... si on te trouve, on te tue directement. Ils vont te brûler. (...) Il faut savoir que la France c'est un pays laïc. Ce n'est pas un pays musulman en fait "
 ”

➔ Au-delà, le contact et les connaissances des MNA concernant la prostitution masculine homosexuelle sont très variables mais souvent liés au parcours migratoire⁹⁶ :

“
"Ce qu'ils ont dit [dans le reportage], ça se passe comme ça. Oui, j'ai déjà vu en Italie"
 ”

“
"Moi je suis touché par les témoignages mais je n'ai jamais vu ça"
 ”

“
"En Libye, c'est beaucoup. Moi, j'ai vu ça en Libye. Y'a des Libyens avec des Egyptiens qui font ça ensemble. Y'a les Libyens qui font ça avec les Noirs encore. Beaucoup"
 ”

“
"Ça arrive de partout. C'est toute l'Europe et la moitié de l'Afrique aussi"
 ”

➔ Un participant indiquera même avoir fait l'objet de sollicitations directes :

“
"Un jour, j'étais en Libye. Je mangeais. Je suis sorti et y'a un vieux qui est venu et qui m'a dit "tu ne connais pas où est les femmes ici ?". J'ai dit non. Il m'a dit "ça fait cinq ans que j'ai perdu ma femme. Viens avec moi, je te donne l'argent". Après, j'ai couru".
 ”

96 - Etant à préciser que les propos des participant.e.s suivent le visionnage d'extraits vidéo de situations de prostitution de garçons MNA.

- ➔ Pour les MNA également, la prostitution de garçons avec des hommes est souvent génératrice de peine notamment lorsqu'elle est appréhendée sur le versant de la prostitution de survie⁹⁷, a fortiori lorsqu'elle est forcée⁹⁸ :

“
Les gens âgés
profitent de
la situation”

“
"Moi je pense que les jeunes qui font ça, ils n'ont pas le choix.
Comme il a dit le jeune il ne sait pas où aller, il dort dans la rue,
il manque d'argent pour manger donc c'est pourquoi
les hommes âgés viennent lui proposer”

“
"C'est triste. C'est trop bizarre”

“
"Les gens qui forcent les gens, c'est dégoûtant en fait”

MOTIFS EMPÊCHANT LA RÉVÉLATION DES SITUATIONS D'EXPLOITATION SEXUELLE EN FRANCE

- ➔ D'ailleurs, cette peine a également pu être mise en lien, tant pour la prostitution de garçons avec des hommes, que celles de filles avec des hommes, avec la honte que les jeunes pourraient ressentir pour en parler aux professionnel.le.s si la situation perdurait en France⁹⁹ :

“
"Il y a des choses que tu as envie de dire mais tu ne les dis pas parce que tu as honte. Quand je vais dire ça à telle personne, qu'est-ce qu'elle va penser de moi ? Qu'est-ce qu'elle va dire derrière mon dos ? Moi-même, s'il y a des choses que j'ai envie de dire à mon éducatrice, je vais les garder pour moi parce que j'aurai peur qu'elle les dise à tout le monde”¹⁰⁰.

- ➔ La honte pouvant être corrélée au risque de rejet par les professionnel.le.s¹⁰¹ :

“
" [S'il a honte], c'est peut-être qu'il
a peur d'être rejeté”

- ➔ Pour un participant, la crainte du rejet pouvant même aller jusqu'au risque d'être renvoyé du foyer :

“
"Il a peur d'avouer ce qu'il fait parce qu'il a 16 ans. Quand il dit ça à son éducatrice, peut-être qu'il a peur...
bon, ce que moi je pense... Peut-être que pour lui, peut-être ses éducateurs vont dire...
Ils vont le chasser de la maison”

97 - Mais au-delà de la survie, d'autres impératifs peuvent être avancés pendant le parcours migratoire. Ainsi, un participant indiquera que le besoin d'argent peut être lié au coût des transports. Un autre pense qu'il peut y avoir le besoin d'envoyer de l'argent à sa famille quand un autre avance le besoin d'argent pour payer un loyer.

98 - Un participant marquera nettement une distinction en déclarant : "Il y en a qui peuvent faire ça pour avoir de l'argent facile, pour ne pas travailler".

99 - Un seul participant a indiqué qu'un mineur pourrait avoir peur de parler aux professionnel.le.s du fait de risques liés à ses exploitants/proxénètes : "Peut-être qu'il a peur d'être en danger parce que le gars-là, peut-être il menace les enfants. Il lui dit, si tu ne fais pas ça, je te fais ça, je te fais ça"

100 - Cette participante n'est pas la seule à avoir évoqué la dimension du secret professionnel. En effet, un garçon a quant à lui déclaré que : "Peut-être qu'il a peur que quand il va dire à son éducatrice, peut-être que son éducatrice va partir dire ça à d'autres". Leurs propos pourraient donc justifier de dispenser aux jeunes, dès leur arrivée, une information précise sur les règles du secret professionnel.

101 - Ce qui plaiderait donc en la faveur de systématiquement et clairement informer les MNA dès leur arrivée que la prostitution, l'homosexualité, etc. ne sont pas des thématiques honteuses et potentiellement génératrices de rejet par des professionnel.le.s qui exercent une mission de service public, relèvent d'un cadre déontologique, de surcroît dans un pays dont la législation interdit toute discrimination.

- ➔ En effet, il a été fréquent que les MNA considèrent la prostitution comme une activité transgressive, ce qui confirme par ailleurs que, pour eux/elles, la mission protectrice (vs la dimension répressive) des forces de l'ordre n'est peut-être pas évidente à appréhender et mériterait donc de faire l'objet d'explications précises dès leur arrivée en France :

“
 “Oui il a peur parce qu'il fait ce qui n'est pas bien”
 “
 “ [S'il est interpellé par la police] On la met en garde à vue. Et ils vont convoquer les parents. Si la personne n'a pas de parents, peut-être ils vont convoquer l'association [par laquelle la personne est prise en charge]
 “
 “Elle paye une amende”
 ”

- ➔ En tant qu'activité transgressive, la prostitution pourrait d'ailleurs avoir d'autres conséquences, financières notamment :

“
 “Peut-être qu'il a peur [d'en parler] parce qu'il a peur qu'on lui explique dans le foyer qu'il fait ça là alors qu'on lui donne à manger”
 “
 “Peut-être qu'il a peur de le dire aux éducateurs car s'ils apprennent qu'il fait ça, peut-être qu'ils vont couper son argent”
 ”

- ➔ Au-delà, tout en restant connexes, les freins à la libération de la parole des MNA peuvent également convoquer les notions de confiance et de courage, une participante faisant notamment référence à son entretien d'évaluation au cours duquel elle aurait aimé relater certaines choses alors qu'elle dit ne pas avoir eu le courage de le faire :

“
 “Quand tu as vraiment confiance en une personne, quel que soit le problème, tu as le droit de l'expliquer parce que tu te sens en confiance avec la personne”¹⁰²
 ”

- ➔ Notion de confiance qui a également été abordée par une participante française mais de manière plus générale envers la Police, la Justice et les Services sociaux¹⁰³, notamment pour un.e jeune qui souhaiterait “sortir” de la prostitution mais qui serait menacé.e par ses exploitants/proxénètes.

102 - Ce jeune déclarera d'ailleurs que lorsqu'un garçon souhaite parler de sa situation de prostitution homosexuelle, peu importe le sexe du ou de la professionnelle, la gêne ne dépendra que du lien que le jeune aura avec le ou la professionnelle. Pour lui, tout repose sur la confiance. S'il n'y a pas de confiance, il ne parlera pas.

103 - Cette jeune fille a déclaré qu'elle aurait confiance en ces institutions et personnes si toutefois elle souhaitait arrêter la prostitution mais qu'elle était menacée par ses exploitants/proxénètes.

SOLLICITATIONS DANS L'ESPACE PUBLIC PAR DES PERSONNES EN SITUATION DE PROSTITUTION

- ➔ Lors de l'un des ateliers avec des garçons MNA, l'un d'entre eux a indiqué non seulement avoir constaté un phénomène de prostitution outdoor à Nice mais également faire fréquemment l'objet de sollicitations de personnes en situation de prostitution dans l'espace public¹⁰⁴ :

"Oui, ce sont des filles, là-bas, à côté de la gare [qui me sollicitent]. Ce sont des étrangères. Ce sont des blanches, peut-être des Arabes. En fait, c'est mélangé. Il y a tout. (...) [Même] l'autre fois, quand on était dans le bus, à côté de l'aéroport là-bas, tu vois des filles. Même maintenant, si tu pars, tu vois les filles. Elles sont à côté de la route. A côté de l'aéroport. Même si tu pars à cette heure, tu vas les trouver là-bas. Jour et nuit. Quand j'étais dans le bus, j'ai un collègue qui m'a montré"

- ➔ Alors que les jeunes pouvaient initialement penser que les femmes par lesquelles ils étaient sollicités étaient volontaires pour avoir des activités prostitutionnelles, les explications données sur de possibles mécanismes d'exploitation sous-jacents semblent avoir semé le doute dans l'esprit des jeunes quant au consentement à la prostitution, même lorsqu'il s'agit de personnes majeures. Un participant dira même :

*"Moi je ne sais pas faire la différence.
En tous cas, quand tu passes, elles disent..."*

- ➔ Ces déclarations et réactions pourraient justifier d'intégrer aux actions de préventions/sensibilisation destinées aux garçons (MNA et français) des activités spécifiques leur permettant de se prémunir du risque (durant leur minorité comme lorsqu'ils seront majeurs) de solliciter des relations sexuelles tarifées avec des personnes qui pourraient être exploitées et/ou dont le consentement affiché/exprimé pourrait être altéré par des vulnérabilités personnelles.

PERCEPTION DU PROXÉNÉTISME

- ➔ Mais au-delà de l'intérêt de prévenir les garçons MNA du risque multidimensionnel auquel ils pourraient s'exposer en sollicitant et/ou en répondant aux sollicitations de personnes en situation de prostitution, il pourrait également être fondamental de considérer le risque de devenir exploitant.e.s/proxénètes, pour les garçons MNA et français, comme pour les filles.
- ➔ En effet, lors des 5 ateliers, les jeunes ont fait montre de connaissances très instables concernant la légalité de la prostitution et ont parfois démontré des ambivalences concernant le consentement à leur exploitation par les personnes en situation de prostitution.
- ➔ Dans ce sens, la condamnation/réprobation du proxénétisme par les participant.e.s français.e.s s'est avérée assez fragile toujours en lien avec le consentement de la jeune fille, alors que deux participantes françaises ont déclaré avoir des connaissances liées au proxénétisme :

"Moi je connais un garçon dans mon collège qui parlait du bénéfice qu'il faisait avec des filles qu'il trouvait sur Sexmodel et à qui il promettait des bons plans pour gagner plus "

104 - Fréquence des sollicitations qui a d'ailleurs été confirmée par les autres participants.

6.2 / RECOMMANDATIONS

Pour les mineur.es français.e.s et non accompagné.e.s, l'approche qualitative conduite dans le cadre du diagnostic s'est avérée très riche, bien que demeurant imparfaite pour certaines dimensions¹⁰⁵. Les participant.e.s se sont considérablement impliqué.e.s dans les ateliers, démontrant à la fois :

- Une expertise considérable et une capacité à la communiquer dont les professionnel.le.s ne peuvent pas se priver¹⁰⁶
- Une soif d'apprendre, comprendre, échanger, débattre

Ces ateliers d'expert.e.s ont donc pleinement satisfait aux objectifs spécifiques du diagnostic à savoir de compléter et complexifier les données issues d'autres études¹⁰⁷ afin de pouvoir envisager une stratégie de prévention/sensibilisation efficace. Aussi, et sans revenir point par point sur les données qualitatives, de manière générale il est possible d'indiquer :

- Que les jeunes entretiennent un rapport très différent à la thématique de la prostitution, rapport qui varie sous l'influence de leur âge, de leur maturité, de leurs connaissances, mais surtout de leurs expériences
- Que le qualificatif de "prostitution des mineur.e.s" est beaucoup trop restrictif, voire excluant, la réalité des jeunes étant beaucoup plus complexe et variée invitant donc à utiliser le qualificatif plus englobant "d'exploitation sexuelle des mineur.e.s"
- Que l'exploitation sexuelle des mineur.e.s est une thématique particulièrement en prise avec celle beaucoup plus transversale des normes, inégalités et stéréotypes de genre
- Que l'environnement numérique qui joue désormais un rôle clé dans l'exploitation sexuelle des mineur.e.s rend les jeunes très vulnérables malgré les connaissances que certain.e.s ont de leur usage
- Que les échanges collectifs entre jeunes lors d'instance de dialogue, à la condition de pouvoir être proposés et accueillis de manière non idéologique et non-normative, contribuent fortement à une socialisation entre pairs et donc au renforcement de leur capacité d'agir face aux risques comme à la minoration de leurs vulnérabilités

Les ateliers auront également permis d'affiner l'identification de 4 catégories de mineur.e.s qui seront à prendre en considération pour l'élaboration d'actions ciblées de prévention :

Catégorie 1 : Les mineur.e.s étant identifié.e.s ou présumé.e.s en situation d'exploitation sexuelle

Catégorie 2 : Les mineur.e.s évoluant dans des contextes particulièrement affectés ou vulnérables au/par le phénomène prostitutionnel : établissements de protection de l'enfance (les foyers de l'enfance en particulier), mineur.e.s résidants de quartiers défavorisés¹⁰⁸

Catégorie 3 : Les mineur.e.s appartenant à des catégories présentant des vulnérabilités spécifiques au phénomène : minorité rom, MNA, mineur.e.s LGBTQIA+¹⁰⁹

Catégorie 4 : Les mineur.e.s paraissant plus éloignés/préserver du phénomène mais utilisateurs de réseaux sociaux / internet et confrontés à l'hypersexualisation et à la marchandisation des corps (collèges, lycées)

Ces catégories pourront d'ailleurs être corrélées aux 3 niveaux habituellement retenus dans toute stratégie de prévention des risques :

- Prévention primaire (mineur.e.s de la catégorie 4) : actions générales et généralistes visant à sensibiliser un public général à certains risques
- Prévention secondaire (mineur.e.s des catégories 2 et 3) : actions de prévention spécifiques dédiées à des publics particulièrement vulnérables à certains risques
- Prévention tertiaire (mineur.e.s de la catégorie 1) : actions de prévention visant à réduire les complications et surexpositions liés aux risques que prennent certains publics

105 - Voir partie "méthodologie"

106 - L'expertise des jeunes permet non seulement de mieux appréhender leurs logiques individuelles et collectives de pensée, comme d'observer en temps réel les évolutions voire les mutations de l'exploitation sexuelle des mineur.e.s notamment lorsqu'elle prend la forme de prostitution.

107 - Parfois manquantes

108 - Dont les études montrent qu'ils sont particulièrement vulnérables au phénomène du fait d'habitus et de déterminants sociaux, à ne pas confondre avec des déterminismes.

109 - Lesbiennes, Gays, Transsexuels, Queer, Intersexué.e.s, Asexuel.le.s, le plus regroupant toutes les autres minorités pouvant être formées en lien avec le genre (identité, expression) et les attirances sexuelles, émotionnelles et romantiques.

Il conviendra de souligner que les données qualitatives collectées dans le cadre du diagnostic pourront être utilisées pour élaborer et nourrir des actions concrètes de prévention (définition d'objectifs, création de contenus et de supports). Toutefois, il ne faudra pas omettre que certains publics¹¹⁰ sont particulièrement vulnérables face à l'information telle qu'elle est traditionnellement envisagée. Aussi, pour ces mineur.e.s, il pourra convenir de construire des outils spécifiques de médiation de l'information, outils qui pourront d'ailleurs être utilisés avec tous les autres mineur.e.s et particulièrement celles et ceux qui sont faiblement littéracie.e.s¹¹¹. Mais au-delà, sauf à ce que les actions de prévention soient dispensées uniquement par

des intervenant.e.s spécifiquement formé.e.s, ces outils pourront également soutenir les professionnel.le.s dans la dispense d'informations sensibles pour lesquelles ils/elles se sentent pas toujours compétents et face auxquelles ils/elles peuvent ressentir une forme de malaise (thématiques taboues). Enfin, une adaptation de ces outils spécifiques, pourrait être grandement utile aux professionnel.le.s qui interviennent auprès des publics en situation d'exclusion/précarité, dans le cadre de maraudes par exemple, et qui ne disposent que d'un temps limité avec des mineur.e.s parfois fuyant.e.s/volatiles et souvent allophones.

Les résultats du diagnostic invitent donc les acteurs maralpins de la protection de l'enfance à :

- Recommandation N°10** : Evaluer l'opportunité de définir une stratégie de prévention primaire, secondaire et tertiaire correspondant aux quatre groupes cibles de mineur.e.s repéré.e.s
- Recommandation N°11** : Considérer qu'une stratégie de prévention pourrait contribuer à un dispositif de recueil et d'analyse en temps réel de l'expertise des jeunes concernant un phénomène complexe et en constante évolution
- Recommandation N°12** : Envisager la prévention de la prostitution des mineur.e.s en tant que l'une des formes que peut prendre la thématique plus englobante de l'exploitation sexuelle des mineur.e.s
- Recommandation N°13** : Considérer qu'il pourrait être vain d'envisager de prévenir l'exploitation sexuelle des mineur.e.s sans y intégrer d'autres thématiques plus transversales, comme toutes les questions liées aux normes, inégalités et stéréotypes de genre, l'environnement numérique et toutes les conduites à risques (fugues, addictions...)
- Recommandation N°14** : S'appuyer autant que possible sur les compétences d'intervenant.e.s formé.e.s pour le déploiement d'actions de prévention
- Recommandation N°15** : Considérer qu'en dehors des lieux réels, les actions de prévention méritent également de pouvoir s'envisager dans la sphère numérique via un dispositif de maraudes virtuelles par exemple
- Recommandation N°16** : Envisager la faisabilité de créer des outils ad'hoc pour les mineur.e.s aux vulnérabilités spécifiques

Pour optimiser l'élaboration d'une stratégie de prévention, il pourrait être intéressant de s'inspirer d'autres stratégies concertées qui ont pu être déployées de manière systémique. Malheureusement, il n'est pas possible de fournir de références en la matière, si ce n'est une action de prévention non systémique, particulièrement pertinente, comme celle que développe Mme Katia Baudry avec l'association Aurore-Asteriia en Seine-Saint-Denis. Pareillement, les modalités spécifiques d'intervention et de sensibilisations des enfants et jeunes aux risques de la vie en rue telles que les développent les équipes du Samusocial International pourrait s'avérer être une source d'inspiration pour les actions de prévention effectuées dans le cadre de maraudes par exemple.

Dans le même sens, un recours à des expertises spécifiques pourrait s'avérer nécessaire, sur le genre, le numérique, la réduction des

risques, etc. Ainsi, concernant le numérique, il pourrait y avoir un intérêt à s'appuyer sur les travaux de Stéphane Blocquaux (Docteur en sciences de l'information et de la communication et expert en e-education), voire de le faire intervenir et/ou de le solliciter pour un support à la création d'un module spécifique de prévention sur le numérique.

Enfin, pour la création d'outils, les travaux de médiation de l'information conduits par l'équipe de recherche du Projet MIMNA de l'Université Grenoble Alpes pourrait s'avérer particulièrement inspirants, étant à préciser que cette équipe travaille actuellement sur un projet de recherche-action avec la PJJ afin de développer des outils spécifiques de médiation de l'information relative aux valeurs de la République et à la laïcité pour les MNA faisant l'objet d'une mesure pénale.

¹¹⁰ - Comme par exemple les mineur.e.s allophones dans un contexte exolingue et interculturel dont font partie les MNA

¹¹¹ - Comme par exemples les jeunes en situation de handicap, en situation d'illettrisme, etc.

7 / CONCLUSION ET RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Le diagnostic maralpin de l'exploitation sexuelle des mineur.e.s montre que le département n'est pas épargné par le phénomène, même s'il est à regretter que les données transmises n'aient été que partielles. Il est pourtant primordial de pouvoir objectiver de la manière aussi précise que possible une valeur sociale aussi importante à protéger. Souhaitons que ce diagnostic participe à une prise de conscience des enjeux par tous les acteurs et donc, à une mobilisation à venir de tous les acteurs maralpains pour que des données statistiques rigoureuses puissent, dans un futur proche, être collectées et analysées.

Toutefois, certaines institutions et services se sont considérablement mobilisés, à l'image des services de Gendarmerie Nationale, du département des Alpes-Maritimes et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qui ont mobilisé leurs services pour transmettre des données très complètes et précises.

Les données collectées et analysées ont permis de formuler 16 recommandations :

- Recommandation N°1 :** Evaluer l'intérêt d'une concertation institutionnelle tant pour la réalisation d'un outil commun de collecte continue de données quantitatives concernant la prostitution des mineur.e.s, que d'une instance départementale pouvant s'appuyer sur des données objectives/objectivables pour observer le phénomène et ses multiples/rapides évolutions
- Recommandation N°2 :** Poursuivre activement le déploiement du plan de formation diligenté par le Département des Alpes-Maritimes en direction des acteurs de la protection de l'enfance
- Recommandation N°3 :** Prioriser les actions de formation pour les professionnel.le.s des foyers de l'enfance, des établissements d'accueil à "bas seuil", de mise à l'abri des MNA et des services de maraudes destinés aux populations en situation de grande précarité/exclusion (roms notamment)
- Recommandation N°4 :** Envisager la création de modules de formation numériques accessibles en permanence pour faire face aux phénomènes de turnover au sein des équipes et s'adapter aux disponibilités des professionnel.le.s
- Recommandation N°5 :** Développer un partenariat avec une structure d'addictologie comme avec une structure spécialisée dans la réduction des risques pour pouvoir adresser en consultation les mineur.e.s identifié.e.s ou présumé.e.s en situation de prostitution
- Recommandation N°6 :** Evaluer l'opportunité et la faisabilité de déployer des maraudes mixtes avec une compétence protection de l'enfance en direction des publics en situation de grande exclusion/précarité
- Recommandation N°7 :** Commanditer une étude pour connaître et comprendre le phénomène d'ESEVT
- Recommandation N°8 :** Construire et délivrer des actions de formation/sensibilisation destinées aux acteurs du tourisme
- Recommandation N°9 :** Co-construire et déployer, avec les acteurs du tourisme, une stratégie territoriale de prévention (mineur.e.s et exploiters/clients)
- Recommandation N°10 :** Evaluer l'opportunité de définir une stratégie de prévention primaire, secondaire et tertiaire correspondant aux quatre groupes cibles de mineur.e.s repéré.e.s
- Recommandation N°11 :** Considérer qu'une stratégie de prévention pourrait contribuer à un dispositif de recueil et d'analyse en temps réel de l'expertise des jeunes concernant un phénomène complexe et en constante évolution
- Recommandation N°12 :** Envisager la prévention de la prostitution des mineur.e.s comme l'une des formes que peut prendre la thématique plus englobante de l'exploitation sexuelle des mineur.e.s
- Recommandation N°13 :** Considérer qu'il pourrait être vain d'envisager de prévenir l'exploitation sexuelle des mineur.e.s sans y intégrer d'autres thématiques plus transversales, comme toutes les questions liées aux normes, inégalités et stéréotypes de genre, l'environnement numérique et toutes les conduites à risques (fugues, addictions...)
- Recommandation N°14 :** S'appuyer autant que possible sur les compétences d'intervenant.e.s formé.e.s pour le déploiement d'actions de prévention
- Recommandation N°15 :** Considérer qu'en dehors des lieux réels, les actions de prévention méritent également de pouvoir s'envisager dans la sphère numérique via un dispositif de maraudes virtuelles par exemple
- Recommandation N°16 :** Envisager la faisabilité de créer des outils ad'hoc pour les mineur.e.s aux vulnérabilités spécifiques

De manière synthétique, elles pourraient être résumées telles que présentées ci-dessous :

- COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES**
- ➔ Mettre en place un outil / mécanisme de concertation interinstitutionnelle permettant la collecte continue de données objectives/objectivables sur le phénomène et ses évolutions
 - ➔ Mettre en place un dispositif continu de recueil et d'analyse en temps réel de l'expertise des jeunes concernant un phénomène complexe et en constante évolution
 - ➔ Réaliser une étude pour connaître et comprendre le phénomène d'ESEVT dans les Alpes-Maritimes
- FORMATION**
- ➔ Poursuivre le déploiement du plan de formation du Département des Alpes-Maritimes en direction des acteurs de la protection de l'enfance, déjà avancé
 - ➔ Développer des modules de formation numériques pour faire face aux phénomènes de turn-over au sein des équipes
 - ➔ Construire et délivrer des actions de formation/sensibilisation destinées aux acteurs du tourisme
- PRÉVENTION**
- ➔ Déployer des maraudes mixtes avec une compétence "protection de l'enfance" en direction des publics en situation de grande exclusion/précarité
 - ➔ Définir et mettre en œuvre une stratégie de prévention sur mesure, adaptée aux différents groupes cibles de mineur.e.s repéré.e.s, qu'ils soient en situation de prostitution ou simples utilisateurs des réseaux sociaux / Internet, en prenant en compte les effets des normes et inégalités de genres
 - ➔ Poursuivre le déploiement de maraudes numériques à visée de prévention
 - ➔ Créer des outils d'information adaptée aux jeunes les plus vulnérables

Mais au-delà de ces recommandations spécifiques, les résultats du diagnostic territorial corroborent les préconisations déjà formulées par d'autres études, prônant, pour qui souhaite lutter efficacement contre le phénomène, de l'envisager de manière systémique en définissant une stratégie globale formant un continuum entre la recherche, la prévention, la réduction des risques et la protection¹¹².

Dès lors, étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'un service financé par le département avec le soutien financier de l'Etat dans le cadre du plan national de lutte contre la prostitution des mineur.e.s pourrait s'avérer particulièrement pertinent. A condition d'être suffisamment doté en moyens humains et matériels, ce service pourrait intégrer la quasi-totalité des dimensions de la problématique, et notamment :

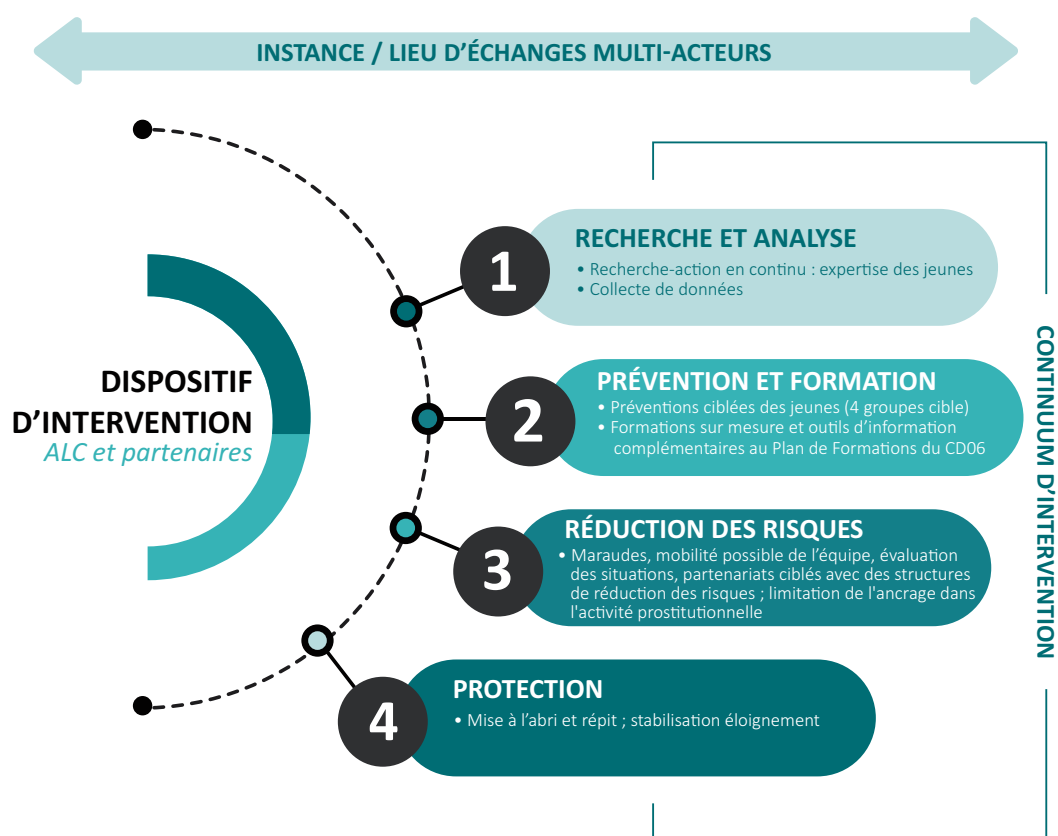
- ➔ Dispenser des actions de prévention en direction des mineur.e.s dans les établissements scolaires et dans les établissements de protection de l'enfance et de la PJJ
- ➔ Dispenser des actions de formations en direction des professionnels de l'enfance (ASE/PJJ) des professionnels des établissements scolaires et des acteurs de l'industrie du tourisme
- ➔ Piloter une équipe mobile permettant d'aller à la rencontre des mineur.e.s identifié.e.s ou présumé.e.s en situation de prostitution lorsqu'ils sont interpellés par les services de police/gendarmerie, accueillis au sein des services d'urgences hospitalières, hébergés ou accompagnés par les établissements et services de protection de l'enfance ou de la PJJ, identifiés par les services de l'urgence sociale ou de la prévention spécialisée
- ➔ Assurer le recueil d'information, le partage d'information et la mise en lien des acteurs de la protection de l'enfance pour les mineur.e.s en situation de prostitution identifié.e.s dans les Alpes-Maritimes mais qui relèvent d'un autre département
- ➔ Effectuer des maraudes virtuelles sur les réseaux sociaux et les plateformes internet d'intermédiation
- ➔ Participer par la mise à disposition de moyens dédiés au déploiement de maraudes mixtes en direction des publics en situation de grande précarité/exclusion
- ➔ Assurer une mission d'expertise départementale par l'animation de réunions d'analyse de situations et d'aide à la décision

¹¹² - La répression de la TEH et du proxénétisme aggravé relevant des services déconcentrés des ministères de l'Intérieur et de la Justice étant évidemment à envisager de manière transversale dans ce continuum relevant des services dédiés à la protection de l'enfance.

- ➔ Créer en animer un réseau de partenaires pour s'adjoindre l'expertise de spécialistes en réduction des risques et en addictologie, comme pour pouvoir y adresser certain.e.s mineur.e.s
- ➔ Créer et coordonner des places de mise à l'abri et de répit pour les mineur.e.s qui en auraient besoin
- ➔ Gérer des places de stabilisation pour les mineur.e.s engagé.e.s dans une démarche de sortie de prostitution
- ➔ Disposer de places financées et donc disponibles hors département pour l'accueil de mineur.e.s ayant besoin d'un éloignement
- ➔ Participer à un réseau de partenaires pour l'accueil de mineur.e.s dont la protection nécessite un éloignement

Ce service mériterait d'intégrer le financement d'un dispositif permanent de recherche action. Cela permettra de suivre l'évolution du phénomène en temps réel pour adapter sans délais les modalités de prévention, de réduction des risques et de prévention. En effet, à l'instar de ce diagnostic, toutes les études sur l'exploitation sexuelle des mineur.e.s ont toujours un décalage d'au moins une année avec un phénomène qui est en constante évolution, qu'il s'agisse tant des réseaux d'exploitation que des rapports individuels et collectifs qu'entretiennent les mineur.e.s avec le phénomène.

SCHÉMA D'INTERVENTION DU FUTUR DISPOSITIF



ZOOM SUR : MODÈLES DE SERVICES INSPIRANTS

Le département du Nord, via l'association Solfa, a récemment créé un service dédié à l'accompagnement des mineur.e.s en situation de prostitution. Les modalités d'intervention de ce service pourraient être source d'inspiration pour le département des Alpes-Maritimes.

Au-delà, et bien qu'il ne s'agisse pas d'un service qui s'adresse spécifiquement aux mineur.e.s identifié.e.s ou présumé.e.s en situation de prostitution, le Dispositif SEPIA du Foyer de l'Enfance de l'Établissement Public Départemental « Le Charmeyran » dans le département de l'Isère, propose un accompagnement socio-éducatif personnalisé et individualisé pour les adolescent.e.s (confié.e.s à l'ASE) considéré.e.s comme les plus en difficultés (ou qui posent le plus de difficultés). Chaque professionnel.le est chargé.e de l'accompagnement renforcé de 4 adolescent.e.s, quel que soit le lieu où ils/elles résident, lorsqu'ils/elles sont en situation d'errance voire de marginalité et même lorsqu'ils/elles s'établissent ponctuellement ou durablement dans un autre département (famille, foyer, tiers familiaux, ami.e.s, squats...).

Les modalités souples d'intervention et la grande réactivité dont peut faire preuve le service sont particulièrement adaptées aux problématiques des adolescent.e.s en situation de prostitution. En effet, assurant un suivi dans la durée (souvent plusieurs années), les professionnel.le.s s'adaptent aux disponibilités des jeunes, leur proposent des activités, des médiations éducatives et des séjours d'apaisement. Ils/elles peuvent leur porter assistance lorsqu'ils/elles se trouvent en situation critique et qu'ils/elles interpellent le service, aller les chercher en sortie de garde à vue, dans les foyers d'accueil d'urgence au sein desquels ils/elles peuvent être ponctuellement placé.e.s, les aider à trouver des solutions d'hébergement, les faire héberger pour quelques nuits dans des foyers partenaires....

REMERCIEMENTS

ALC remercie l'ensemble des institutions ayant directement contribué au diagnostic, par l'apport de données ou leur réponse relative à l'absence de situations constatée. Chacune d'entre elles a permis de connaître plus clairement le phénomène d'exploitation sexuelle des mineur.e.s dans le département. Le dialogue et la collaboration doivent se poursuivre.

ALC remercie également les 28 jeunes accueilli.e.s dans ses services qui ont bien voulu partager leurs perceptions, analyses, visions du phénomène et contribué ainsi à alimenter les réflexions sur les stratégies de sensibilisation à mettre en place comme le dispositif d'analyse et de recherche à poursuivre.

ALC remercie les professionnel.le.s de l'action sociale, qui ont organisé ces ateliers, ou répondu aux questionnaires et partagé leurs expériences.

SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS ISSUES DU DIAGNOSTIC

COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES

- ➔ Mettre en place un outil / mécanisme de concertation interinstitutionnelle permettant la collecte continue de données objectives/objectivables sur le phénomène et ses évolutions
- ➔ Mettre en place un dispositif continu de recueil et d'analyse en temps réel de l'expertise des jeunes concernant un phénomène complexe et en constante évolution
- ➔ Réaliser une étude pour connaître et comprendre le phénomène d'ESEVT dans les Alpes-Maritimes

FORMATION

- ➔ Poursuivre le déploiement du plan de formation du Département des Alpes-Maritimes en direction des acteurs de la protection de l'enfance, déjà avancé
- ➔ Développer des modules de formation numériques pour faire face aux phénomènes de turn-over au sein des équipes
- ➔ Construire et délivrer des actions de formation/sensibilisation destinées aux acteurs du tourisme

PRÉVENTION

- ➔ Déployer des maraudes mixtes avec une compétence "protection de l'enfance" en direction des publics en situation de grande exclusion/précarité
- ➔ Définir et mettre en œuvre une stratégie de prévention sur mesure, adaptée aux différentes groupes cibles de mineur.e.s repéré.e.s, qu'ils soient en situation de prostitution ou simples utilisateurs des réseaux sociaux / Internet, en prenant en compte les effets des normes et inégalités de genres
- ➔ Poursuivre le déploiement de maraudes numériques à visée de prévention
- ➔ Créer des outils d'information adaptée aux jeunes les plus vulnérables

Le diagnostic a été réalisé par l'expert indépendant Guillaume Coron, sous la Direction de Christelle Bouali, Céline Canaple, Christophe Perugini (ALC). Il a été réalisé avec l'aide de l'équipe INSIDE d'ALC : Prisca Maroni, Emilie Durot, Louisa Branchet et l'accompagnement opérationnel de Camille Constans (ALC).

Merci à l'ensemble des contributeurs aux données du diagnostic et en particulier au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, services de la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, opérateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, services de Gendarmerie, l'Hôpital Lenval, services de maraude et de prévention spécialisée.

Un grand merci aux jeunes qui ont partagé leurs expertises lors des ateliers.

Contact équipe INSIDE : inside@association-alc.org

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'AGRASC.

Les informations présentées dans cette étude ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou la position officielle de l'AGRASC.

